

**RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA
SITUATION DE LA VILLE EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

INTRODUCTION GENERALE

« *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :*

- *le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »*

Rapport Brundtland 1987

Faire du social et de l'épanouissement humain nos objectifs, de l'économie un moyen à leur service et de l'environnement une condition essentielle à leur réalisation : alors, notre développement sera durable.

Quelles actions Villeneuve d'Ascq a-t-elle menées afin d'atteindre cet objectif ?

Informers les Villeneuvois sur les diverses actions de développement durable menées par leur ville ; rendre compte de leurs résultats et en dresser le bilan afin d'améliorer les politiques à venir : tel est l'objet du présent rapport. La loi Grenelle II oblige en effet les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à rendre un rapport annuel de développement durable.

L'ENGAGEMENT DE VILLENEUVE D'ASCQ

En 2007, la Ville a adopté son Agenda 21, à la suite d'une démarche d'échanges, de dialogues et de propositions avec ses habitants.

En 2011, Villeneuve d'Ascq réalisait son premier rapport développement durable.

Dans ce rapport, il s'agit donc de dresser un bilan des actions de développement durable menées par la Ville. Celles-ci répondent aux cinq finalités du développement durable¹, qui forment la structure de notre rapport. Certaines de ces actions peuvent néanmoins s'inscrire dans plusieurs finalités. Nous avons donc retenu de chaque action son enjeu principal.

Nous avons également distingué, à l'intérieur de chaque partie, entre les politiques menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et celles mises en œuvre sur le territoire villeneuvois. Cette structure permet de mettre en lumière la volonté d'exemplarité interne de la mairie en matière de développement durable : avant de demander à ses citoyens de modifier leurs comportements, la ville modifie les siens.

Le rapport développement durable 2019 s'inscrit dans la continuité des autres éditions qui restent encore en grande partie la référence sur les politiques menées par la ville en matière de développement durable.

¹ Ces finalités sont énoncées notamment à l'article L.110-1 du code de l'environnement et reprises dans le « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » établi par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEDDM). La dernière finalité a cependant été modifiée par la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 - art. 70 (V)

INTRODUCTION

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A) BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

B) BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

A) BILAN DES ACTIONS (...) INTERNES A LA COLLECTIVITÉ

B) BILAN DES POLITIQUES (...) MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

FINALITE 3 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS ET LES TERRITOIRES

A) BILAN DES ACTIONS (...) INTERNES A LA COLLECTIVITÉ

B) BILAN DES POLITIQUES (...) MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

FINALITE 4 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

A) BILAN DES ACTIONS (...) INTERNES A LA COLLECTIVITÉ

B) BILAN DES POLITIQUES (...) MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

FINALITE 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

A) BILAN DES ACTIONS (...) INTERNES A LA COLLECTIVITÉ

B) BILAN DES POLITIQUES (...) MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'empreinte écologique

Selon l'ONG canadienne Global Footprint Network, le mercredi 2 août 2017, l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète peut renouveler en une année.

Ce "jour du dépassement", symbolise le moment où l'humanité a épuisé les capacités régénératrices de la Terre : du stockage du CO₂, de l'absorption des pollutions et déchets à la production de matières premières pour la nourriture. A partir de ce jour, nous subvenons à nos besoins en entamant le capital naturel de notre planète via l'extraction de ressources qui ne sont pas renouvelables, la génération de déchets et l'émission de dioxyde de carbone (gaz à effet de serre) qui s'accumule dans l'atmosphère sans être absorbés par les écosystèmes.

En 1960, l'Humanité consommait seulement la moitié de la capacité régénératrice de la Terre (biocapacité).

En 1987, la biocapacité de la Terre est dépassée. Depuis, la consommation mondiale en ressources ne cesse de s'accroître.

En 1997 le jour du dépassement était fin septembre, en 2000, le 1er octobre, en 2010, il tombait le 21 août, en 2016, la **biocapacité de la Terre était dépassée** dès le 8 août **et pour 2019, le 29 juillet...**

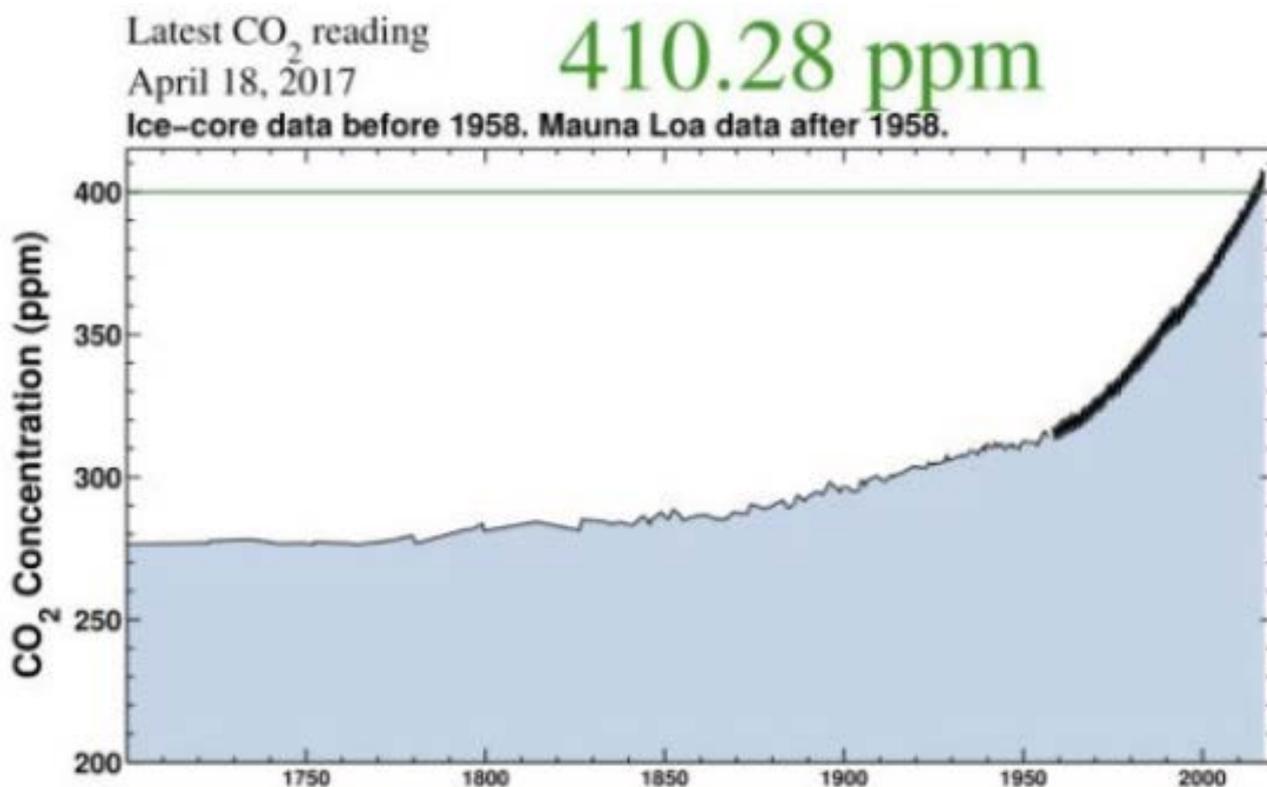
En sept mois, nous aurons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres et consommé plus d'eau que ce que la nature ne peut nous procurer au cours d'une année.

Nos émissions de gaz à effet de serre auront été plus importantes que ce que nos océans et nos forêts peuvent absorber. La séquestration du carbone représente 60% de la demande humaine sur la nature.

En d'autres termes, l'humanité utilise les ressources naturelles 1,7 fois plus vite que les écosystèmes ne peuvent régénérer, selon Global Footprint Network, l'organisme de recherche international qui a développé l'indicateur de l'Empreinte Écologique.

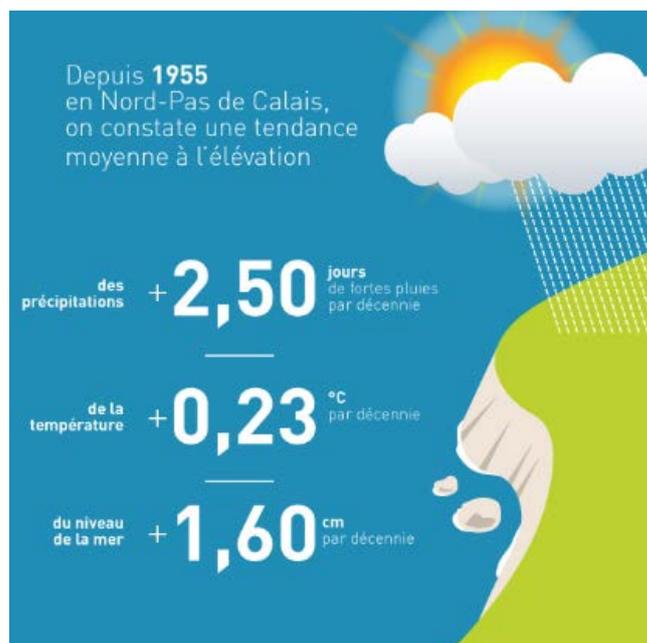
L'année 2016 avait établi un nouveau record de chaleur avec une température planétaire moyenne supérieure d'environ 1,2°C au niveau de l'ère pré-industrielle, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM). **Juillet 2019 a été la température moyenne la plus haute jamais enregistrée au niveau mondial**

La **concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre** (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) a atteint un nouveau pic en 2017. L'étude des gaz emprisonnés et conservés dans les carottes glaciaires montre que cette concentration **est sans précédent depuis... 800 000 ans.**



Les changements climatiques sont un phénomène global et mondial mais nous pouvons d'ores et déjà avoir une idée précise des **impacts pour les habitants de la Région Nord Pas de Calais** à travers quelques chiffres :

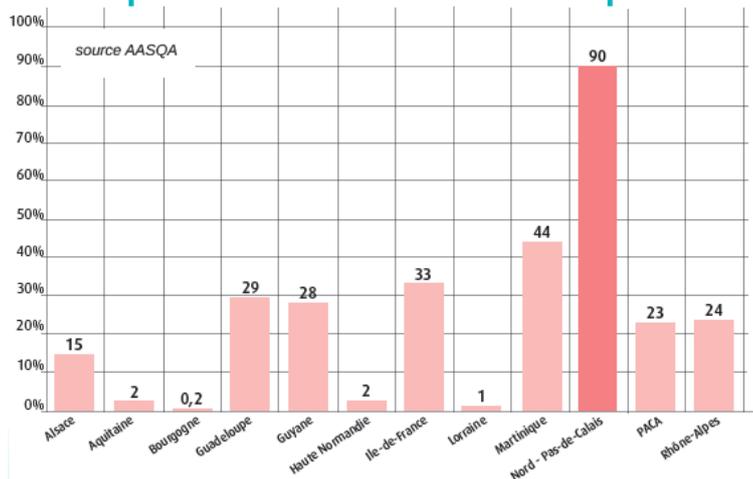
- + 1, 37 °C à Lille entre 1955 et 2013
- + 51 % de surfaces concernées par l'aléa submersion marine du fait des changements climatiques entre 1955 et 2013
- + 9 cm : Augmentation du niveau de la mer à Dunkerque entre 1956 et 2013
- 7 118 : Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle inondation entre 1983 et 2013



Qualité de l'air

Neuf habitants de la planète sur dix respirent un air hors normes au regard du seuil défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Très exactement 92 % de la population du globe inhale en moyenne une dose annuelle de particules fines (moins de 2,5 microns) supérieure à 10 microgrammes par mètre cube d'air.

Exposition en 2007 de la population Nord - Pas-de-Calais aux dépassements des normes en particules PM10



Estimation en pourcentage de la population en région exposée au dépassement de la valeur limite journalière des PM10 en 2007 (plus de 35 jours par an supérieurs à 50µg/m³)

Pour l'Organisation mondiale de la santé, il est recommandé de ne pas dépasser trois jours par an au-dessus de 25 µg de PM 2,5.



Le saviez-vous ?

Environ 1.700 personnes par an meurent prématurément à cause de la mauvaise qualité de l'air dans la métropole lilloise, qui compte 1,2 million d'habitants, reprend l'ATMO dans son bilan annuel. Pour Denis Bisch, pneumologue à Lille. "C'est l'accumulation qui représente un risque."

A - Actions de l'éco administration

1- Du bilan carbone vers une stratégie climat

Même si elles n'émettent que 10 à 15% des émissions de GES, les collectivités locales peuvent influencer 50 % d'entre elles.

Le 15 Octobre 2009 le Conseil Municipal a émis le vœu que la Ville de Villeneuve d'Ascq devienne officiellement signataire et promoteur de l'appel « l'Ultimatum climatique » selon lequel les émissions des pays industrialisés doivent impérativement décroître d'au moins 30% d'ici 2020.

Objectif :

Évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de la collectivité, sensibiliser les agents aux enjeux liés aux changements climatiques et engager une stratégie d'action pour le climat qui sera formalisée dans le Plan Climat de la ville.

L'étude s'est établie sur les activités propres de la collectivité et des services qu'elle rend (module « patrimoine et service »).

Résultats :

En 2009, la Ville a émis **20 300 tonnes** équivalent CO₂, avec une incertitude de +/- 5 500.

L'énergie était de loin, le premier poste d'émissions avec 7 860 tonnes équ. CO₂ soit 40 % du bilan global.

La réglementation **Grenelle** obligeait les collectivités de plus de 50 000 habitants à réaliser un **Plan Climat Énergie territoire**. La mairie a donc lancé une étude dans ce sens. La mise à jour du bilan de gaz à effet de serre porte sur un périmètre plus restreint qu'en 2008.

Depuis nous pouvons constater une baisse des émissions liées au domaine de l'énergie.

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Conso (kWh)	Emissions de CO2 (kg)	Conso (kWh)	Emissions de CO2 (kg)	Conso (kWh)	Emissions de CO2 (kg)	Conso (kWh)	Emissions de CO2 (kg)	Conso (kWh)	Emissions de CO2 (kg)
Electricité	9 748 000	974 800	9 172 000	917 200	8 533 000	853 300	8 930 000	0	8 558 000	0
Gaz	20 571 000	4 237 626	14 978 000	3 085 468	16 602 000	3 420 012	17 730 000	3 652 380	17 995 000	3 706 970
Chauffage urbain	1 588 000	289 016	1 124 000	213 560	1 267 000	240 730	1 368 000	292 752	1 143 000	264 033
Propane	96 000	22 176	50 000	11 550	59 000	13 629	47 000	10 857	62 000	14 322
Total		5 523 618		4 227 778		4 527 671		3 955 989		3 985 325
	5 524 tonnes de CO2		4 228 tonnes de CO2		4 528 tonnes de CO2		3 956 tonnes de CO2		3 985 tonnes de CO2	

Pour engager l'institution dans la lutte contre le changement climatique, la Ville de Villeneuve d'Ascq a élaboré son **Plan Climat Energie**. Sur la base des propositions issues de la démarche de concertation un travail de hiérarchisation a permis d'identifier les pistes d'actions prioritaires. Un travail spécifique est en cours sensibiliser les usagers des bâtiments publics.

2) Poursuivre les efforts en termes d'économie d'énergie

→ OPTIMISATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

- ✓ Chaque année est présenté en conseil municipal le rapport sur l'énergie de la commune.

L'objectif de la mairie est de continuer à développer une politique de gestion rationnelle, responsable et économe d'énergie. Pour cela, elle entend favoriser les mesures et comportements contribuant au développement des économies d'énergie.

Le patrimoine bâti de la ville est constitué de 283 équipements différents (salles de sports, équipements de fête, loisirs et culture, écoles et cantines, crèches-garderies, bâtiments généraux, piscines, bâtiments CCAS soit 100 chaufferies).

Depuis plus de 25 ans, la ville a mis en place une cellule spécialisée dans le génie thermique et la gestion des fluides de son patrimoine.

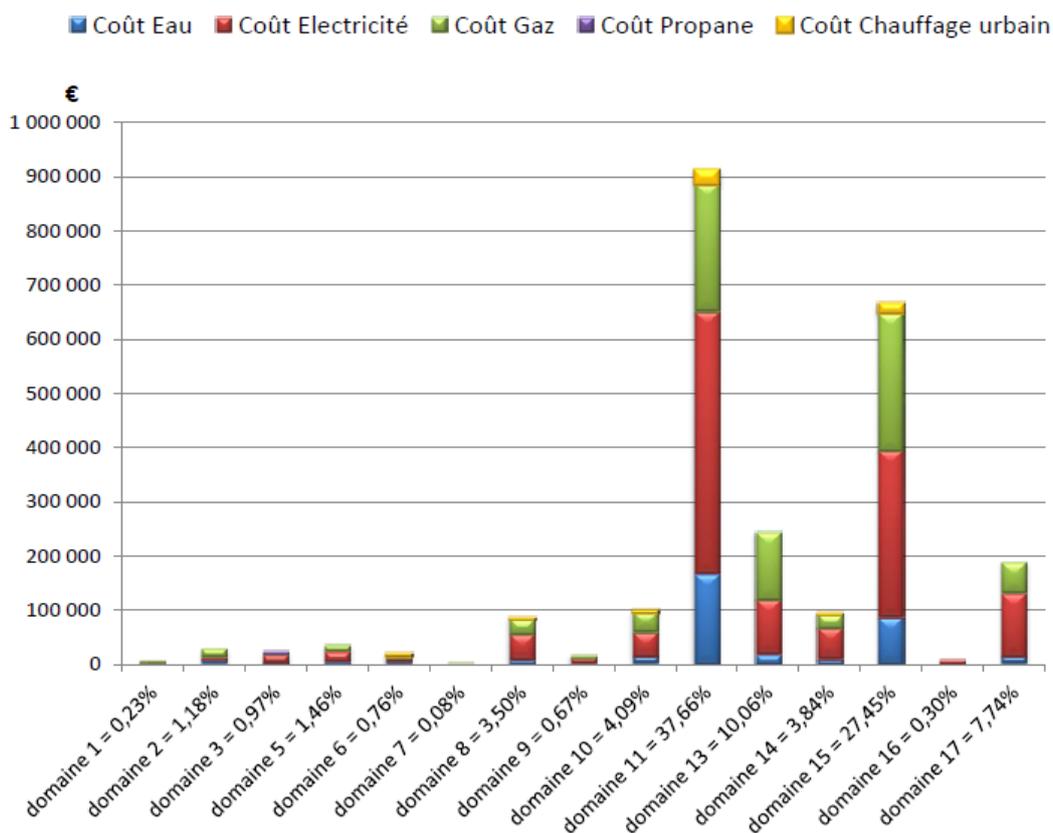
Les chaufferies des bâtiments communaux arrivant en fin de vie sont remplacées par des systèmes plus performants et plus économes en énergie et sont télégérées, ce qui permet de repérer toutes anomalies en temps réel.

Depuis 1987, le suivi des consommations des fluides des bâtiments est possible grâce à la mise en place d'un logiciel de gestion et de suivi qui permet la correction des surconsommations et l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

La clé de réussite de cette politique est le regroupement des compétences au sein d'un service unique.



*115 chaufferies dont 70 en télégestion
Puissance totale installée 27 000KW*



Les quatre domaines : 11 (Sport - Loisirs), 13 (Culture), 15 (Enseignement), et 17 (Fonctionnement Administration Municipale) pèsent essentiellement sur les dépenses des fluides de la ville. En effet, le nombre et l'ampleur des bâtiments de ces domaines sont les plus importants. Ces quatre domaines représentent à eux seuls plus de 80 % des dépenses de fluides.

Mais la performance énergétique ne repose pas uniquement sur les caractéristiques techniques de l'enveloppe du bâtiment et de son mode de chauffage, les utilisateurs sont en effet le vecteur principal des économies de fluides d'un bâtiment. Des réflexions vont être menées dans ce sens, en lien notamment avec le Plan Climat Territorial.

Par ailleurs, la ville a été lauréate d'un appel à projet européen en lien avec Tournai sur les économies d'énergies dans les écoles.

Un défi « Energic »



Dans le cadre d'un micro-projet européen, deux classes des écoles Picasso et Verlaine participent à un challenge de l'énergie et du gaspillage en général, face à des établissements de Tournai. Les gestes, les pratiques de chacun sont mises en commun et les données sont comparées, via une application dédiée «Energic», ludique et communautaire. Objectif : motiver les écoliers bien sûr, leurs enseignants, et aussi les parents.

Consommation totale, brute

Consommations

	EAU	GAZ	ELECTRICITE
Paul Verlaine	<p>341 030 L*</p>  <p>17 piscines</p> <p><small>*données du 7/01 au 30/04</small></p>	<p>13 049 m³</p>  <p>2,6 millions de ballons de baudruche</p> <p><small>*données du 12/12 au 30/04</small></p>	<p>21 249 kWh</p>  <p>1 416 journées de consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes</p> <p><small>*données du 7/01 au 29/04</small></p>
Picasso	<p>213 501 L*</p>  <p>10 piscines</p> <p><small>*données du 7/01 au 29/04</small></p>	<p>13 022 m³</p>  <p>2,6 millions de ballons de baudruche</p> <p><small>*données du 12/12 au 30/04</small></p>	



Réunion d'échange technique avec les élus de la ville de Tournai

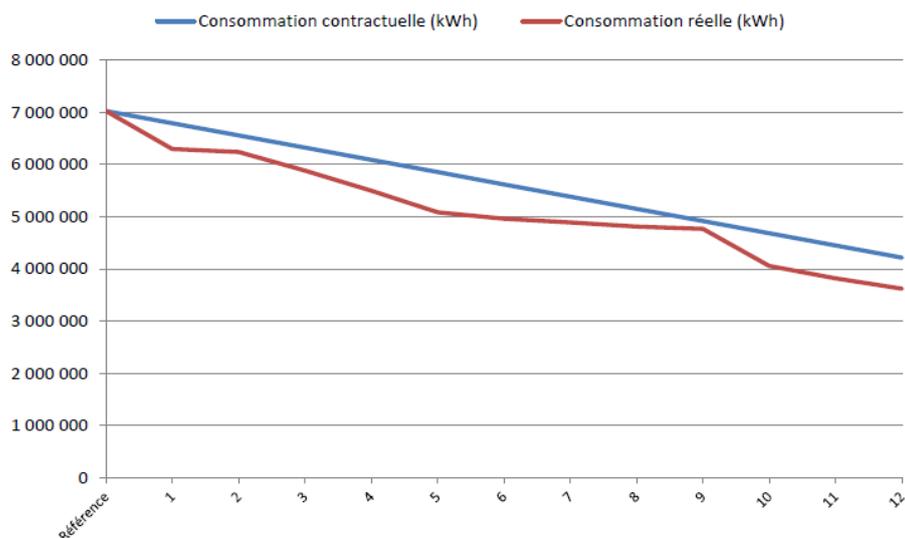
Dessin réalisé par les élèves de l'école VERLAINE

→ RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE

L'éclairage public est le secteur le plus consommateur d'électricité sur la ville.

La municipalité avait déjà procédé à la rénovation de son parc d'éclairage public avec une baisse des consommations de plus 40 % sur la période 2006 – 2018.

Le nouveau marché affiche encore de fortes ambitions avec un objectif de diminution de 54 % de la facture énergétique et un renouvellement de 40 % du parc.



19 000 points lumineux sont répartis sur l'ensemble du territoire villeneuvois.

Déploiement de la gradation sur l'éclairage public (la gradation consiste en adaptation de l'éclairage d'un espace, d'une voirie, d'un cheminement en fonction de sa fréquentation : la puissance de l'éclairage est ainsi réduite en fonction de plages horaires ou/et détection de présence).

→ CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS DES BATIMENTS MUNICIPAUX :

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie (50 %) parmi tous les secteurs économiques en France et contribue à hauteur de 25% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Des alternatives permettent cependant de diminuer ces impacts tant en rénovation qu'en construction. L'objectif, à Villeneuve d'Ascq, est ainsi d'intégrer la démarche HQE à tous les projets municipaux. Chaque année, les services procèdent à de lourds travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration. Ci-dessous, quelques illustrations pour 2019 :



Le projet du **groupe scolaire Nord**

Travaux de rénovation à **la Raquette** : isolation des toitures et façades, rénovation de l'éclairage avec des leds plus économes...





Travaux au **Palacium** avec notamment le remplacement de l'éclairage sodium par des leds et l'adoption d'un système de chauffage plus économe.

Rénovation de l'école Toulouse Lautrec



Des travaux intègrent les aspects fonctionnels, esthétiques, réglementaires et environnementaux : réalisation d'une isolation thermique par l'intérieur, pose de plafonds acoustiques, rénovation des sols, des menuiseries, des installations électriques et des éclairages de tout le bâtiment. Le tout devant permettre une meilleure maîtrise énergétique et un impact environnemental moindre.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En complément de la démarche HQE, la ville a recours aux énergies renouvelables.

Panneaux solaires photovoltaïques :

- la Ferme du Héron
- GS René CLAIR
- Salle de sports contrescarpe

Panneaux solaires thermiques :

- la cuisine centrale
- la Ferme Courouble
- le restaurant scolaire La Fontaine
- le logement de fonction du CTM
- La crèche Canaillous
- Le Centre nautique Babylone
- Stade Vanacker et J Jacques

Depuis 2016, d'électricité achetée pour les bâtiments municipaux est d'origine renouvelable (10 giga watt).

A noter aussi l'utilisation de pompes à chaleur et de la biomasse (chaufferie Pont de Bois ci-dessous)

Sites	2013	2014	2015	2016	2017
Cuisine centrale (ECS)	16 200 kWh	17 400 kWh	40 750 kWh	56 038 kWh	39 444 kWh
Ferme Courouble (ECS)	3 500 kWh	3 500 kWh	3 750 kWh	3 980 kWh	5 569 kWh
Lgt CTM (ECS)	1 200 kWh	1 100 kWh	1 250 kWh	1 327 kWh	1 856 kWh
RS La Fontaine (ECS)	7 000 kWh	6 700 kWh	7 500 kWh	7 960 kWh	11 137 kWh
Stade Vanacker (ECS)	 kWh	3 500 kWh	7 300 kWh	7 728 kWh	10 812 kWh
Tribune Stade Jean-Jacques (ECS)	 kWh	14 000 kWh	20 375 kWh	27 639 kWh	38 671 kWh
Ferme du Héron (PV)	8 400 kWh	4 600 kWh	5 100 kWh	9 356 kWh	8 700 kWh
Centre nautique Babylone (PAC)	304 500 kWh	273 900 kWh	281 300 kWh	231 504 kWh	310 194 kWh
Piscine Triolo (PAC)	306 800 kWh	281 300 kWh	286 730 kWh	277 576 kWh	280 265 kWh
Ludothèque Jean Vilar (PAC)	56 300 kWh	34 500 kWh	34 375 kWh	45 888 kWh	45 695 kWh
Espace République (Géothermie)	25 600 kWh	14 800 kWh	16 725 kWh	21 869 kWh	20 076 kWh
CTM (Mur Trombe)	37 200 kWh	25 600 kWh	32 215 kWh	41 930 kWh	39 741 kWh
Chauffage biomasse	510 200 kWh	354 000 kWh	337 020 kWh	288 648 kWh	141 160 kWh
Piscine Babylone (ECS)	47 500 kWh	46 200 kWh	40 535 kWh	69 387 kWh	61 595 kWh
Salle de sports Contrescarpe (PV)	127 kWh	3 683 kWh	11 640 kWh	15085 kWh	13 076 kWh
GS R. Clair (PV)	4 181 kWh	4 351 kWh	2 990 kWh	795 kWh	213 kWh
Electricité des bâtiments	 	 	 	8 930 000 kWh	8 558 000 kWh
Total	1 346 427 kWh	1 104 034 kWh	1 145 130 kWh	10 036 710 kWh	9 586 204 kWh
Total consommation annuelle des bâtiments (kWh)	32 003 000 kWh	25 375 000 kWh	27 114 000 kWh	28 075 000 kWh	27 758 000 kWh
Pourcentage d'ENR	4,2%	4,4%	4,2%	35,7%	34,5%

En 2017 comme en 2016, la Ville s'est fournie à 100 % en électricité verte pour les bâtiments. De ce fait le recours aux énergies renouvelables atteint 34,5 % des consommations énergétiques des bâtiments. L'objectif français est d'atteindre 23 % de production d'énergies renouvelables d'ici à 2020 (déclinaison de l'engagement européen 3 x 20).

La chaufferie bois du Pont de Bois

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a pris en 2015 la compétence « réseau de chaleur » et assure désormais le suivi de la chaufferie bois raccordée à ce réseau.



3) Promouvoir des transports plus propres et alternatifs

Le Bilan Carbone® réalisé en 2009 sur Villeneuve d'Ascq révèle que les déplacements de personnes² représentent 14% des émissions totales de la Ville, ce qui en fait le 4^{ème} poste d'émissions.

→ DEVELOPPER LES VÉHICULES « PROPRES » (DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS) :

OBJECTIF : 20% de véhicules « propres » dans les flottes de plus de 20 véhicules (Code de l'environnement).

Pour les déplacements professionnels de ses agents, la Ville a acquis des véhicules roulant au Gaz Naturel et au GPL.

Une délibération municipale a été votée en 2003 engageant la ville à remplacer progressivement l'ensemble du parc par des véhicules propres.

En 2017, le parc des véhicules municipaux immatriculés se décompose comme suit (hors matériels de propreté urbaine et remorques) : 102 véhicules GNV 34 véhicules essence dont 3 hybrides, 53 véhicules diesel 2 véhicules électriques Total : 191 véhicules.

La part des véhicules « propres » représente donc 54 % de la flotte des véhicules municipaux.

² Déplacements domicile-travail des agents municipaux, déplacements professionnels et déplacements des visiteurs (c'est-à-dire des habitants lorsqu'ils se rendent sur les sites gérés par la mairie ou aux manifestations qu'elle organise.)

→ INCITER LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À UTILISER DES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS POUR LES DÉPLACEMENTS PERSONNELS

La voiture reste le mode de déplacement le plus largement utilisé par les employés municipaux (87 % des km qu'ils parcourent entre leur lieu de travail et leur domicile)

→ LE PLAN DE DÉPLACEMENT ENTREPRISE

Conformément aux engagements pris par la Ville dans son Agenda 21, des actions ont déjà été menées pour diminuer la place de la voiture dans les déplacements des agents : 6 vélos ont été mis à leur disposition et, depuis juillet 2010, une partie de leurs frais de transports en commun est remboursée par la municipalité.

En 2017, 232 agents de la ville et du CCAS ont bénéficié du remboursement à hauteur de 50 % de l'abonnement aux transports en commun.

Télétravail

La ville lance une étude sur l'expérimentation du télétravail auprès d'un panel d'agents municipaux. Après échanges avec les organisations syndicales ce dispositif devrait être mis en place courant 2020.



Challenge Mobilité

En 2019, 83 agents villeneuvois ont participé au challenge mobilité des Hauts de France. Pendant la durée du challenge, différentes actions et animations étaient proposées aux agents municipaux (essais de vélos électriques, réparation vélo, stands d'informations transports en commun...)



B) BILAN AU NIVEAU TERRITOIRE

1) Sensibilisation aux économies d'énergies et à l'habitat durable

La Maison de l'habitat durable permet d'accompagner et conseiller tous les habitants de la MEL dans leurs projets de construction et de rénovation. Egalement lieu ressources pour les artisans et les entreprises, ce guichet unique ambitionne d'aider à lutter contre la précarité énergétique et le réchauffement climatique.



« Un guichet unique quel que soit son projet d'habitat »

→ L'ESPACE INFO ENERGIE



Avec la **territorialisation des EIE** la ville de Villeneuve d'Ascq a élargi son offre de conseils aux habitants sur les questions de la rénovation de l'habitat et les économies d'énergies avec 2 permanences par mois (2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 13 h 30 à 17 h 30) à l'Hôtel de ville

Le conseiller propose des conseils neutres et gratuits aux habitants sur les économies d'énergies, les travaux d'amélioration de l'habitat et les énergies renouvelables et les aides possibles pour la réalisation des projets de réhabilitation ou de construction. Le versement des primes aux habitants est conditionné par un contact obligatoire auprès de l'EIE afin d'orienter les particuliers dans leurs travaux vers des choix plus économes.



156 demandes de particuliers
15 permanences
52 personnes reçues à l'hôtel de Ville

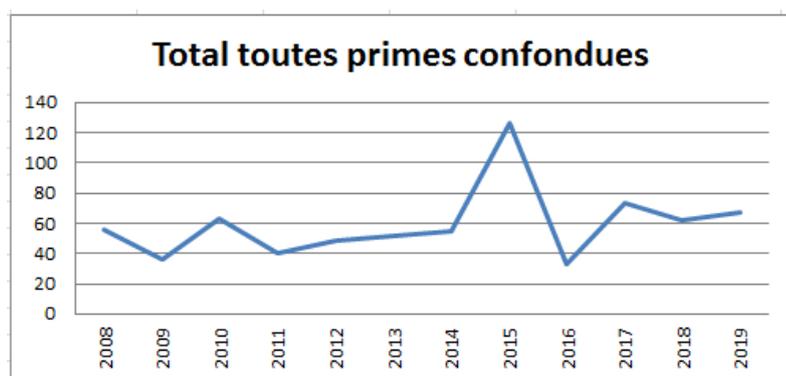
*Sylvain TOUZE, Référent EIE
du Territoire Est*

Un dispositif complémentaire a par ailleurs été mis en place en 2014 pour accompagner plus spécifiquement les personnes aux revenus très modestes : le **PIG** (Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat).

→ PRIMES MUNICIPALES

La ville propose des aides pour inciter et soutenir les habitants villeneuvois à réaliser des économies d'énergies et d'eau et pour les orienter vers les énergies renouvelables.

Depuis 2011, la ville a recentré son dispositif d'aides aux particuliers avec un renforcement en matière d'économies d'énergies (isolation en particulier) afin de permettre aux habitants de réduire prioritairement leurs charges énergétiques.



En 2019, 68 dossiers ont été instruits, principalement sur l'isolation de la toiture. Plus de 703 particuliers ont été soutenus depuis le début du dispositif en 2004.

→ AUTO REHABILITATION DE TOITURE

Une prime est à disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches **d'auto réhabilitation de toiture**. Elle est conditionnée à une « initiation » théorique et pratique. En effet, un certain nombre d'habitants réalisent les travaux par eux-mêmes (40 % en Nord Pas de Calais), l'objectif de l'atelier est de leur permettre d'acquérir un savoir-faire minimum pour isoler efficacement leur logement.

Depuis le début du dispositif en 2012, près de 200 personnes ont participé aux différentes initiations théoriques et pratiques.

Ci contre, une initiation à l'auto réhabilitation de toiture à la Ferme du Héron.



Ce dispositif est repris par la MEL en 2018 mais des formations seront toujours assurées à la Ferme du Héron en 2019.

SOLAR Décathlon Europe

« Habiter 2030 », une équipe d'étudiants constituée de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, des Compagnons du Devoir et du Tour de France de Villeneuve d'Ascq, a été lauréate du Solar Decathlon Europe 2019. Leur axe d'étude : décarboner les maisons de ville mitoyennes telles qu'il en existe environ sept cent mille dans la région des Hauts-de-France. Ces maisons généralement en brique, caractéristiques de l'époque industrielle, souvent mal isolées, nécessitent aujourd'hui une réhabilitation massive pour lutter activement contre le réchauffement climatique.



→ FETE DE L'ECO ATTITUDE

Cette journée vise à donner des conseils pratiques aux habitants en matière d'économie d'énergie, de réduction des déchets et de consommation responsable. C'est pourquoi la journée se veut très interactive et en prise avec les questionnements que se posent les habitants.

Une série d'ateliers pratiques et moments plus ludiques sont proposés.

Différents stands d'informations composés d'associatifs et de professionnels présents en continu pour interroger le visiteur sur sa façon de consommer et lui donner des clés pratiques pour l'aider à se construire un mode de vie plus durable et devenir acteur du changement.



De nombreux ateliers pratiques et animations pour toute la famille sur les économies d'énergie, la réduction des déchets et la consommation responsable.



2) Les Déplacements

Les français consacrent 10,6 % de leurs dépenses aux transports, soit autant que pour l'alimentation.

Si la voiture reste le mode de transport dominant avec 83 % des déplacements, depuis 2000, son usage recule pour la première fois dans les grandes agglomérations.

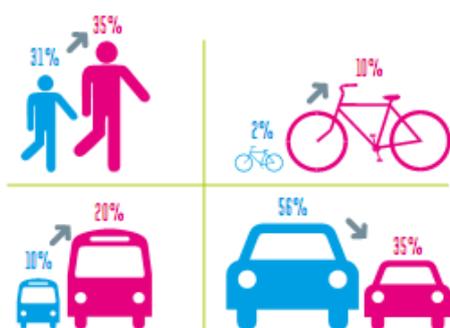
(Chiffres : L'Environnement en France 2014)

Au sein de la MEL les modes de transport se répartissent de la façon suivante : vélo (1,5%), marche (29,5 %), Transports en commun (11%) et voiture (57%) (Enquête Ménage 2016)

→ UNE OFFRE STRUCTUREE

PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN (PDU)

Des objectifs très ambitieux



Le Plan de déplacements urbains ou PDU 2010 - 2020 a été adopté par LMCU en avril 2011. Ce document réglementaire est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il définit les grands principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire communautaire.

Rappel des objectifs du PDU de LMCU pour 2020

Le PDU de la MEL s'accompagne de la mise en œuvre d'un **micro-PDU au niveau du Territoire Est** : l'objectif est de faciliter sur le territoire le déplacement et la cohabitation de tous les moyens de transport existants, et encourager, d'autre part, l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture en leur facilitant la circulation.

Pour **Villeneuve d'Ascq**, une attention plus particulière sera faite sur le jalonnement et le franchissement de la RN 227 par les vélos.



Les Transports en commun :

Le **nouveau Plan bus** a pour but d'**optimiser l'utilisation du réseau et d'affiner la version précédente**. Deux nouvelles lignes ont ainsi été mises en place pour les quartiers Nord jusqu'à Annappes, une navette dessert les stations de métro Pont-de-Bois et Fort-de-Mons, la Corolle 3 est de retour à Flers-Bourg, la ligne 34 fait l'objet d'une étude afin de réduire les temps de parcours, la ligne 13 et la Corolle 6 s'arrêteront de nouveau à terme au pôle multimodal du Pont-de-Bois...



Réaménagement du Pôle multimodal du Pont de bois

Lilas
AUTOPARTAGE

LA VOITURE AUTREMENT - L'AUTO PARTAGE

On dispose d'une voiture sans en être propriétaire et on évite ainsi les dépenses liées à l'assurance, à l'entretien, au carburant et au stationnement. Ce dispositif permet de faire changer les comportements, de réduire la motorisation des ménages, de favoriser l'inter modalité, de limiter le nombre de voitures en circulation et en stationnement, de rationaliser les déplacements en voiture.

A Villeneuve d'Ascq 3 places sont proposées sur l'Hôtel de ville.



Le projet a pour but d'optimiser les temps au quotidien, pour permettre notamment aux parents qui doivent conduire leurs enfants à diverses activités de loisirs le soir, le mercredi ...de pouvoir être mis en contact via une interface web avec d'autres parents ayant la même problématique.

Villeneuve d'Ascq est un territoire d'expérimentation de ce nouveau service avec notamment l'école de Musique, l'ensemble scolaire école St Adrien...

VOITURES ELECTRIQUES :

Dans le cadre de la loi MAPTAM et sa transformation en métropole, la MEL dispose désormais de la compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » qui comprend notamment l'**implantation de bornes de recharge sur le domaine public.**

Un travail de concertation a été mené dans ce sens avec les communes sur l'année 2016.

La stratégie métropolitaine, votée au Conseil Métropolitain du 18/12/2015, consiste en :

- un déploiement porté par le groupe Bolloré d'environ 167 bornes semi-accelérées (7KvA), sur les communes de plus de 5000 habitants (dont près d'une vingtaine sur les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq)
- un déploiement complémentaire réalisé par la MEL d'environ 50 bornes sur les autres communes.

Le service sera payant et compatible avec la carte Pass-Pass.

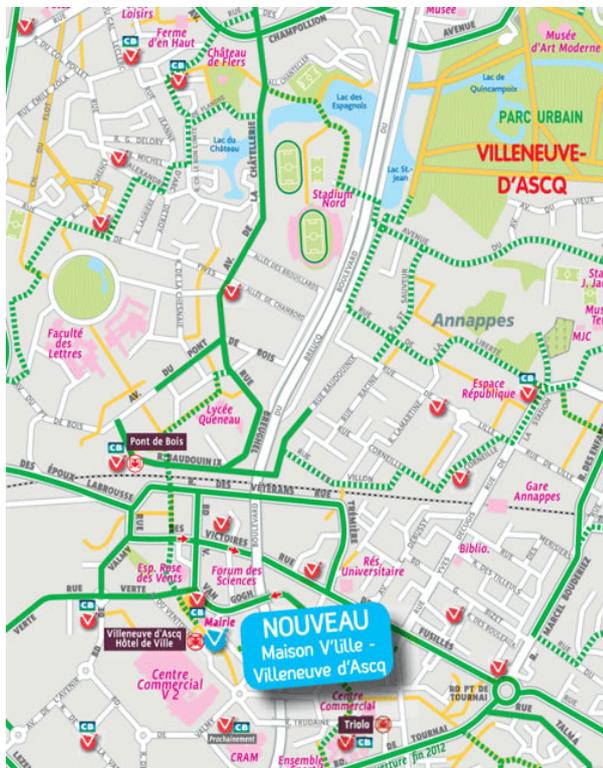


LES DEPLACEMENTS VELO

Les vélos en libre Service « V'Lille »

20 avril 2012 : mise en place progressive de 19 stations à Villeneuve d'Ascq

Décembre 2012 : lancement du vélo à assistance électrique puis des vélos pliants



Des négociations sont en cours entre la Ville et la Mel, pour une meilleure lisibilité du dispositif. Certaines stations seront supprimées par la Mel ou redéployées et d'autres créées (Stadium, Châtellenie, Ferme d'en Haut).

Une maison V'Lille : Place Salvador Allende : Informations et conseils Transpole et V'lille, Vente d'abonnements V'lille, Vente de titres Transpole, retrait de Vélos en Location Longue Durée et à assistance électrique.

Stationnement vélo

Transpole propose 3 sites de stationnement Vélo dans la commune : Pont de Bois, Les Prés et 4 Cantons, soit **191 places** sécurisées à proximité immédiate des métros lignes 1 et 2. Un autre équipement devrait également être implanté sur l'Hôtel de ville.

Garage V'lille de 48 places : abris sécurisés à proximité du métro **Pont de Bois** ouverts aux possesseurs de Vélo en Location Longue durée et à tous les cyclistes avec la carte Pass Pass personnelle (relocalisé dans le cadre de la rénovation du Pôle multimodal)

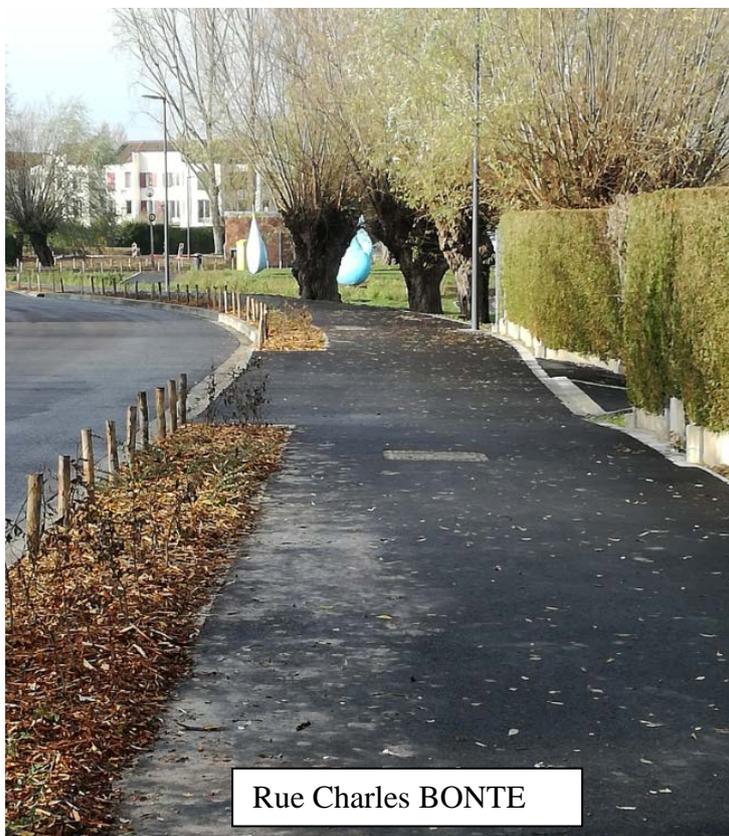
Arceaux et abris vélos : L'implantation d'arceaux vélos doit se faire progressivement devant toutes les écoles. Certaines d'entre elles bénéficieront même en leur sein d'un abri vélo.



AMENAGEMENTS CYCLABLES :

Un fort potentiel sur le territoire métropolitain : près de $\frac{3}{4}$ des déplacements réalisés par les métropolitains font moins de 5 kilomètres. **Plus de 50% des trajets font moins de 3 km, soit environ 10 minutes à vélo.**

Concrètement, les échanges avec la ville et la MEL ont permis d'améliorer la cyclabilité du territoire avec différents aménagements :



→ INFORMATION ET PEDAGOGIE AUTOUR DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Challenge Mobilité Hauts de France



Du 17 au 22 septembre 2018, tous les établissements publics ou privés de la Région Haut de France ont été invités à mobiliser et à sensibiliser leurs salariés. L'occasion de tester ou continuer à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail.

La mairie de Villeneuve d'Ascq s'est classée dans les 5 premières dans la catégorie + de 500 salariés en multisites

En 2019 certaines entreprises villeneuvoises et administrations se sont également inscrites sur le site régional : Centrale Lille, la COMUE, Cora Flers, Décathlon, Direction régionale Assurance maladie(DRSM), Jardin de Cocagne, MDPH du Nord, Pôle Emploi, SIA Habitat, Bonduelle....

LE CHALLENGE DU VELO METROPOLITAIN

L'objectif : Avoir le plus d'inscrits pour faire le plus de Km possibles sur le mois de mai.

La MEL organisait en mai 2019 le second Challenge Métropolitain du vélo. Avec plus de 544 000 km, c'est 50 % de km parcourus en plus qu'en 2018.



Sortie vélo lors de la pause méridienne

Pour l'équipe des agents de Villeneuve d'Ascq :

- 27 participants
- 26 ème équipes / 228 équipes
- 4775 Km soit + de 21 fois la distance Lille Paris (contre 3 081 kms parcourus pour l'édition 2018)
- Le premier des agents a parcouru 2013 km (3ème en individuel du Challenge)

Challenge de l'éco mobilité scolaire

L'objectif de ce challenge ludique est de sensibiliser les élèves aux déplacements doux (marche, vélo, trottinette, transport en commun, co-voiturage...) pour effectuer les déplacements domicile-école.



À L'ÉCOLE
J'Y VAIS
AUTREMENT

Concours de vélos déguisés lors de la semaine du challenge



Les CM2 de l'école Rameau à Villeneuve d'Ascq remportent le prix de la classe la plus éco mobile sur les 179 classes de la région !

✓ Actions et animations autour du vélo sur le Territoire de Villeneuve d'Ascq

Une convention de partenariat a été mise en place depuis 2012 entre la ville et l'Association Droit au Vélo (ADAV)

Vélo dans les écoles : Mise en place de séances de sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité à destination de plus de 175 écoliers de CM1 et CM2.

En 2019, 5 classes concernées dans les écoles suivantes : R Clair, Calmette, La Fontaine, René Clair, Rameau auprès de classes de Cm1/Cm2: Ateliers **théoriques** (sécurité et bonne conduite) puis **sorties pratiques**.



- ✓ **Sorties vélo « tout public »** dans les quartiers : découvrir les itinéraires les plus efficaces, sécurisés avec des conseils en terme de sécurité.



- ✓ **Parking vélos gardiennés lors des manifestations organisées par la ville**

De nombreuses manifestations ont lieu toute l'année sur le territoire de Villeneuve d'Ascq. Cela peut générer un trafic automobile qui occasionne des nuisances sonores, des problèmes de stationnement à proximité du site et bien entendu des émissions de gaz à effet de serre.

Le but des parkings vélos gardiennés est de proposer des alternatives à la voiture pour accéder aux événements organisés sur la ville et donc d'œuvrer à l'organisation d'éco-manifestations.



En 2019 + de 900 vélos gardiennés lors des manifestations suivantes : la Fête de la Nature, le festival du lac, le feu d'artifice du 13 juillet et la Foire aux associations et l'EKIDEN (ci dessus)

La Fête du Vélo :

Le même jour que la Fête de la Nature, la Fête du vélo s'est déroulée à la Ferme du Héron avec de nombreuses animations.



Trottinette

La moitié des déplacements automobiles font moins de 3 Km, c'est justement le parcours idéal à faire en trottinette. Deux fois plus rapide que la marche, c'est un moyen pratique et ludique permettant d'accéder aux transports en commun mais aussi de découvrir la ville.



*Sortie le 12 mai
au départ d'Asnapio*

3) Aménagement et développement durable

SCOT et PLU

Par délibération n° 15 C 084 du 13 février 2015, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du PLU métropolitain.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil de la métropole sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur plan local d'urbanisme.

Du 13 février 2015 au 1er avril 2017 inclus la Métropole Européenne de Lille a ouvert une large concertation afin d'associer les métropolitains à ce projet. Elle prend la forme de nombreux événements qu'organisent la MEL et ses communes membres pour que chacun puisse participer et se tenir informé de l'avancée du projet, des événements et échéances qui rythmeront la concertation.

Le PLU de la métropole est le plus grand de France avec une superficie de 647 km² pour une population de 1 200 000 habitants.

Viser l'équilibre entre activité et environnement

Sur le fond, le PLU2 donne les grands principes en matière d'équilibre entre les destinations des sols. La MEL imprime sa volonté de préserver les terres agricoles. La surface des terres ouvertes à l'urbanisation est divisée par deux, celle des terres constructibles à l'avenir est divisée par trois. Soit un gain de 1 000 hectares de terres agricoles préservés sur le long terme.

Le PLU2 donne aussi la priorité au renouvellement urbain. Concrètement, pour éviter l'étalement urbain tout en permettant le développement du territoire, les projets d'aménagement et de construction doivent en premier lieu s'opérer sur la ville existante, par exemple en réinvestissant les anciens sites industriels en friche.

Enfin, le PLU2 constitue un véritable outil de préservation de l'environnement. Des règles limitent la constructibilité dans les zones des champs captants (terres en surface des nappes phréatiques), protègent les zones humides et les réservoirs de biodiversité, mais aussi les espaces verts de proximité.

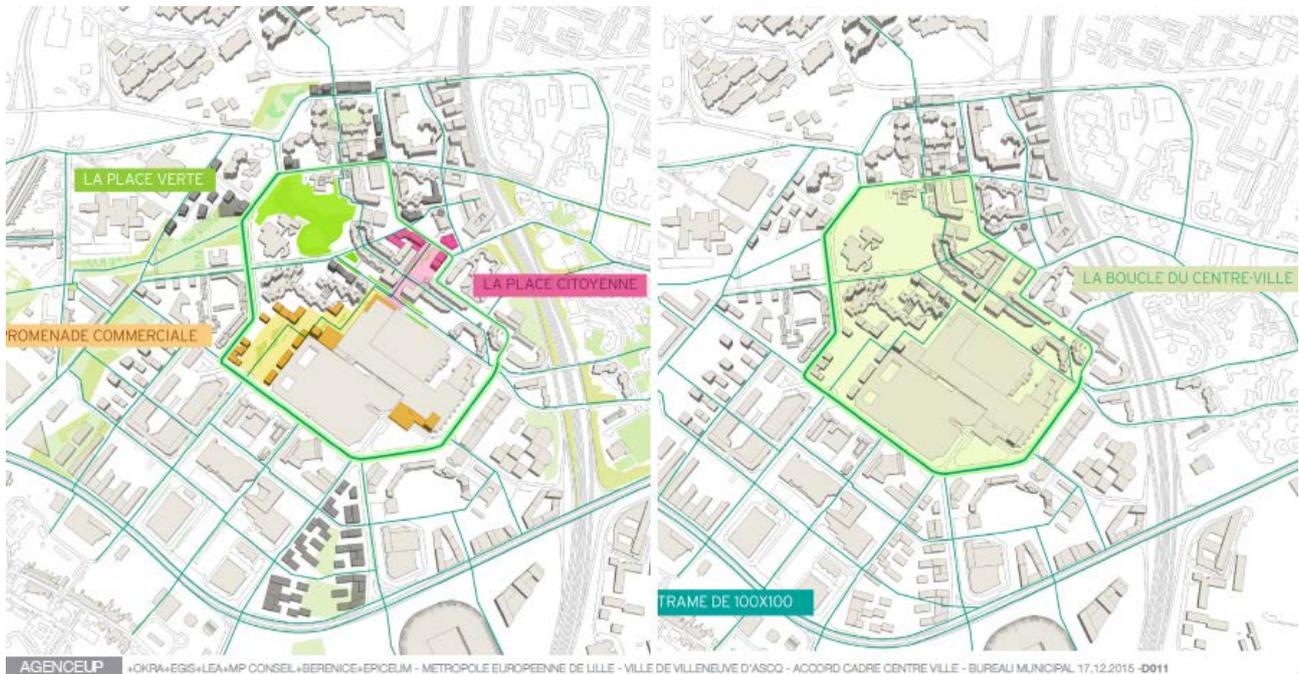


Du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019, les habitants sont invités à consulter le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de leurs remarques, à travers les différents dispositifs mis à leur disposition.

Toutes les observations seront consignées dans le registre de l'enquête publique et traitées par une commission d'enquête indépendante chargée d'analyser le projet PLU2. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son avis au Conseil métropolitain sur le projet PLU2.

De grands projets urbains sur Villeneuve d'Ascq : Une ville qui prépare l'avenir :

Au niveau du quartier de l'**Hôtel de ville** : Redéfinir un vrai cœur de ville qui priorise les circulations douces et dynamise le centre ville mêlant activité commerciale et pôle nature.



Un centre ville recomposé autour de 3 places (citoyenne, commerciale, Forum Vert) et une boucle active qui délimite l'hyper centre et relie les éléments majeurs de la ville.



Mercredi 29 mai 2019 a été inaugurée la rue Simone Veil. La première étape du projet de nouveau "centre-ville du 21e siècle", baptisé Grand angle.

Le quartier de la Maillerie

Arrivée future d'un nouveau quartier sur le Breucq en lieu et place de l'ancienne fiche « 3 Suisses » avec des ambitions fortes en matière de développement durable : déplacements doux, biodiversité, performance énergétique, avec la maison du projet pour accompagner les arrivants et faire le lien avec les riverains et développer des actions en faveur du développement durable (Repair Café et divers ateliers) et de l'économie sociale et solidaire (blanchisserie...).



Objectif zéro déchet. Les 30 000 tonnes de béton à démolir seront recyclés selon un processus totalement nouveau mis sur pied en collaboration avec l'école des Mines de Douai. En amont, 10 000 m² de parquet en chêne, 4 500 luminaires, plusieurs tonnes de pièces de métal (notamment des rayonnages) seront prélevées en vue d'un réemploi.

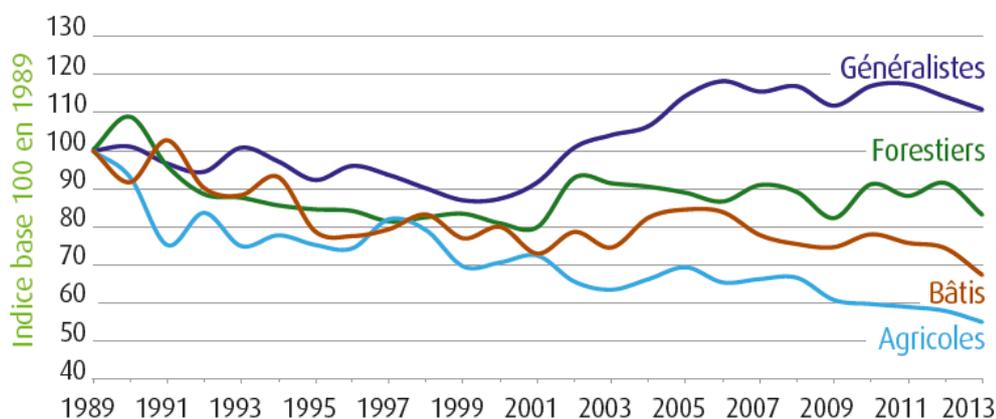
Deux bâtiments sont préservés ou aménagés : le plus grand devient un parking silo, l'autre accueille la maison du projet.

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- *Un rythme d'extinction des espèces de 100 à 1 000 fois supérieur au rythme de disparition normal,³*
- *Plus du quart des espèces de chaque ordre sont menacées dans la région,*
- *L'équivalent de 180 terrains de football ont été artificialisés chaque jour en France, au détriment des terres agricoles et milieux naturels entre 2006 et 2012,*
- *MEL : 46,1 % de sols artificialisés en 2005⁴.*

Objectifs (loi Grenelle 1) : stopper la perte de la biodiversité.

Exemple : Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs



Certaines espèces d'oiseaux sont inféodées à un habitat à la différence des espèces généralistes présentes dans une grande variété d'habitats. Les effectifs des oiseaux étudiés ont baissé au cours des années 1990. Durant la dernière décennie, ils semblent se stabiliser pour les espèces des milieux forestiers, mais continuent de diminuer pour celles des milieux bâtis et agricoles. Par contre, les espèces généralistes progressent nettement. Cette évolution menace la diversité de la faune aviaire. Les causes du déclin sont multiples, la dégradation ou la perte des habitats demeurant les principales menaces.

Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2014

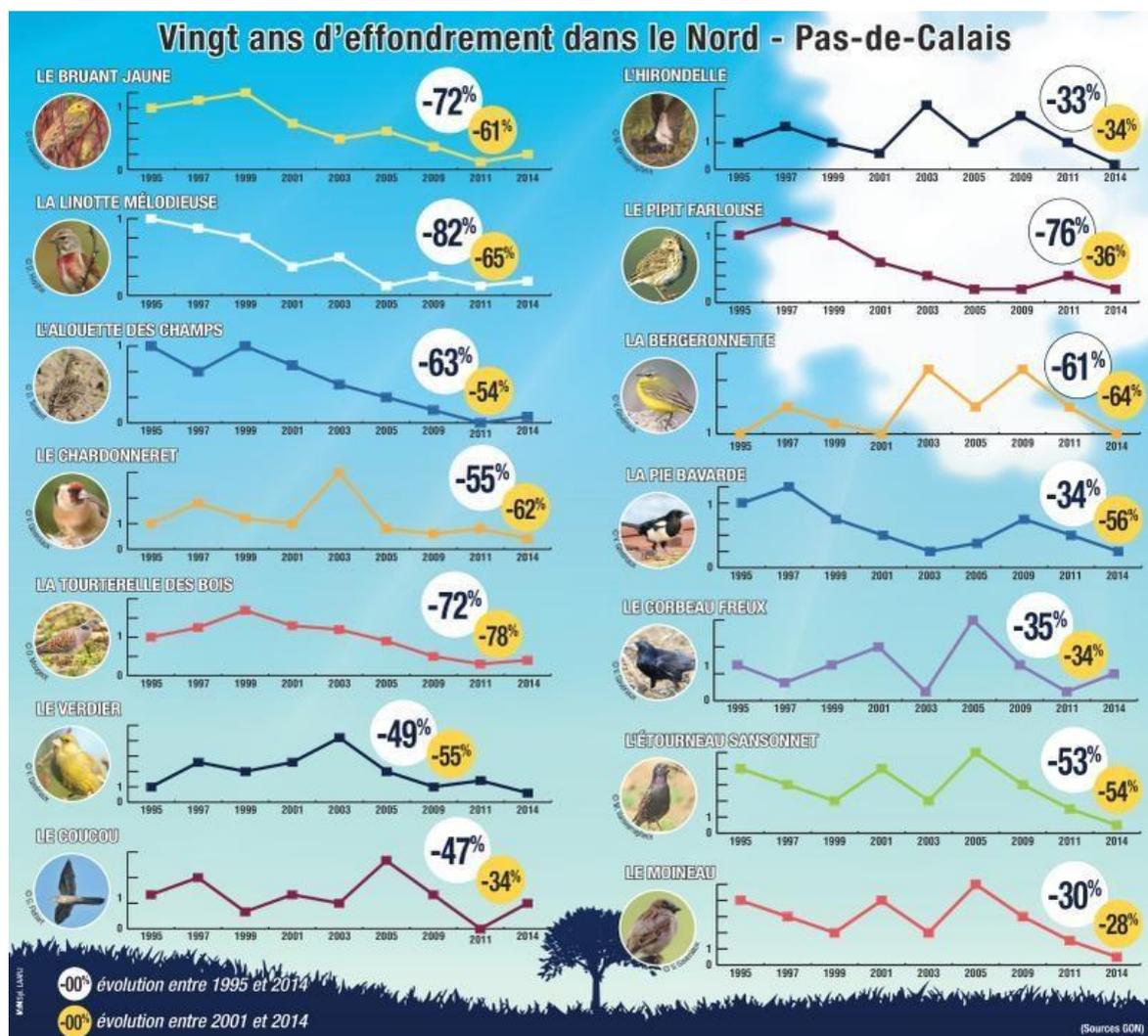
³ Chiffre cité sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

⁴ Source : Région Nord-Pas-de-Calais – Occupation du sol 2005

La moitié des espèces nicheuses des milieux agricoles a disparu en moins de vingt ans dans le Nord – Pas-de-Calais.

La petite alouette des champs n'a pas résisté à l'intensification des pratiques agricoles. Elle est une nouvelle victime des pesticides-insecticides et de la disparition de son habitat naturel, on appelle pudiquement cela la « *transformation des paysages agricoles* ». Moins de haies, d'abris, d'insectes aussi pour se nourrir. Petite alouette : – 63 % depuis 1995. Et pour d'autres espèces la diminution approche les – 80 %.

Les courbes de notre infographie sont brutales, elles témoignent pour la première fois de manière scientifique du ressenti de plus en plus partagé que les oiseaux sont de moins en moins nombreux.



Et si certaines espèces voient tout de même leurs effectifs progresser, l'avifaune est bien malade, jusqu'aux espèces les plus connues, les hirondelles, les moineaux, les corbeaux ou la pie.

« Les causes on les connaît, explique Christophe Luczak, chercheur au laboratoire de géoscience à Wimereux (université de Lille 1) et membre actif du Groupement ornithologique du Nord (GON). Bien sûr d'abord les pratiques agricoles mais aussi la perte des prairies. »

Il dit que le Pipit a juste **besoin d'herbe pour revenir**. Assure que **replanter quelques haies suffirait pour réentendre siffler les petites têtes de linottes**. Ajoute que **les moineaux ont besoin de plus d'insectes en ville**, faute de quoi ils se contentent de nos déchets, trop gras, trop sucrés pour eux alors que la tourterelle des bois peut être sauvée par le retour sensible des *berms*, ces bords enherbés des parcelles et des champs. Ce serait si simple...

Le monde agricole gère 72 % du territoire régional, il a forcément des réponses, en tout cas une responsabilité. Le changement climatique ? Les ondes électromagnétiques ? Le bruit ? Sans doute. Une élévation des températures fera disparaître le pipit, le corbeau freux, le pouillot ou l'hypolaïs. On se souvient d'un livre choc, *Le printemps silencieux* de l'écologiste américaine Rachel Carson. Elle dénonçait l'usage du DDT dans les champs en 1962 (*Article la Voix du Nord décembre 2017*)

Selon le Commissariat Général au Développement Durable « les surfaces bâties et revêtues ont crû trois fois plus vite que la population (1,5% par an entre 1981 et 2012 contre 0,5%) ». A ce rythme, la part de ces surfaces artificialisées pourrait passer de 6 à 8% du territoire métropolitain en 2030.

Le plan Biodiversité estime, pour sa part, à plus de 65 000 hectares chaque année les surfaces qui sont artificialisées, soit près d'un département tous les 8 ans.

A) BILAN DES ACTIONS INTERNES A LA COLLECTIVITÉ

1) L'eau, une ressource rare :

Rappel au niveau mondial

Près d'un quart de la population mondiale, vivant dans dix-sept pays, est en situation de « *stress hydrique très grave* ⁵ », proche du « *jour zéro* » lors duquel plus aucune eau ne sortira du robinet, selon un rapport rendu public mardi 6 août par le World Resources Institute (WRI – Institut des ressources mondiales).

En 2015, l'Organisation des Nations unies avait expliqué dans son rapport annuel qu'au rythme actuel « *le monde devrait faire face à un déficit hydrique global de 40 %* » dès 2030.

Et dans les Hauts de France ?

Le Nord connaît depuis 2017 des **déficits pluviométriques importants** qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.

La période hivernale est normalement propice à la recharge des nappes phréatiques qui s'achève au printemps. Or l'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début du printemps. De plus, le mois de février a été particulièrement sec et ensoleillé et a connu des températures très douces (+ 2,5 °C au-dessus des normales).

⁵ Le stress hydrique – autrement dit, une ressource insuffisante pour répondre aux différentes activités humaines et aux besoins de l'environnement – commence lorsque la disponibilité en eau est inférieure à 1 700 mètres cubes par an et par personne.

Quasi les trois quarts des habitants des pays arabes vivent en dessous du seuil de pénurie établi, lui, à 1 000 mètres cubes (m3) par an, et près de la moitié se trouvent dans une situation extrême avec moins de 500 m3, en Egypte, en Libye notamment.

La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit cumulé et l'épisode caniculaire récent n'a pas permis une amélioration nette de la situation.

Ainsi, notre département enregistre, par endroit, **un seuil d'étiage historiquement bas** et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

Le **9 avril 2019**, le préfet de la région Hauts-de-France, décidait de placer le **département du Nord en alerte sécheresse**. Le déficit pluviométrique persistant, les niveaux des nappes d'eau demeurant faibles, les débits des cours d'eau diminuant rapidement, aucune amélioration de la situation n'est attendue. Une nouvelle dégradation est même observée, notamment en surface, du fait de l'épisode de canicule. C'est pourquoi, le préfet renforce les restrictions de consommation en eau **jusqu'au 30 septembre**.

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER
DANS LE NORD JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2019
sauf au niveau du Delta de l'Aa et de la Sambre

- Interdiction de laver les véhicules**
hors stations professionnelles équipées de système à recyclage
- Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h**
- Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées de plus de 20 m³...**
sauf lorsque le remplissage est lié à la sécurité, sauf lors de la première mise en service pour réfection de travaux
- Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h**
- Restriction de l'irrigation agricole les samedi et dimanche de 10h à 18h**
sauf dérogations
- Fermeture des fontaines publiques**
qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

Adoptons les gestes éco-citoyens
Consultez l'arrêté sur www.nord.gouv.fr

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État dans le Nord www.nord.gouv.fr

2) La préservation de la ressource en eau

Des pesticides sont présents dans 93 % des cours d'eau (Chiffres L'Environnement en France 2014)

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites depuis le 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

La ville de Villeneuve d'Ascq a signé à l'issue du conseil municipal de mai 2016 la « **charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** » proposée par le conseil régional et l'agence de l'eau.



La Ville n'utilise déjà plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie. Du matériel mécanique et manuel de type binettes, débroussailleuses, balayeuses, est employé pour supprimer les mauvaises herbes sur la voirie (caniveaux, voirie, etc.).

Pour structurer la démarche, la ville a missionné un bureau d'études pour l'élaboration du **plan de désherbage** sur la commune.

Celui-ci a permis après un diagnostic des pratiques et objectifs de la ville, de proposer des objectifs globaux et opérationnels avec un plan d'actions détaillé, assorti d'un plan de communication.

D'autres actions sont également menées sur la ville pour préserver la ressource en eau :

- Pose de systèmes réducteurs de consommation dans les chasses d'eau,
- Intégration de la cible récupération des eaux pluviales dans les opérations HQE de la ville,
- Récupération des eaux pluviales au CTM (40 m³) pour le lavage des véhicules et le balayage de la voirie,
- Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des serres municipales (30 m³),
- Mise en place de destructeurs de chloramines dans les piscines municipales,
- Creusement de mares (pour recréer des zones de biodiversité en ville).

Arrêté anti pesticide

La mairie de Villeneuve d'Ascq a rejoint d'autres collectivités pour interdire tout produit contenant du glyphosate sur les terres agricoles. Un travail avec la Métropole de Lille doit permettre de mieux connaître les pratiques agricoles et d'accompagner les agriculteurs vers une agriculture durable.



3) Gestion du patrimoine naturel :

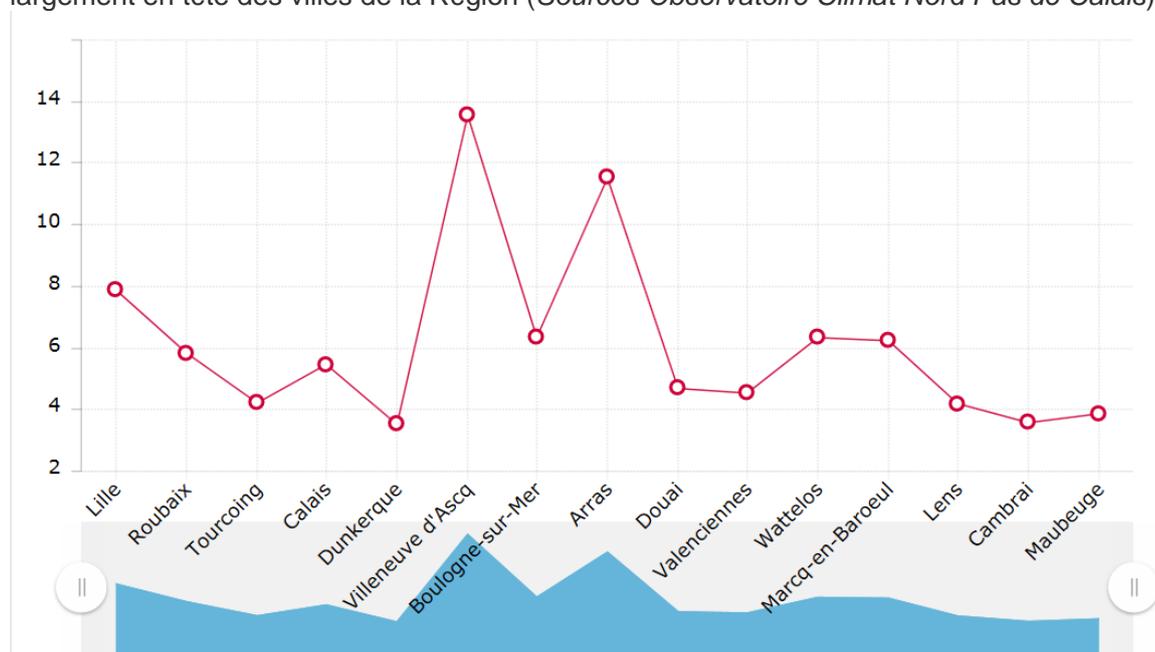
Une ville verte : 200 ha d'espaces naturels, dont la colline des Marchenelles recréée en forêt ; le Parc du Héron, ses 120 ha de zone naturelle et préservée et ses 220 espèces d'oiseaux (comptage 2003) ; 6 lacs, c'est-à-dire 51 ha de plan d'eau ; Plus de 30 km de chemins piétonniers...

La gestion de ce périmètre incombe à la MEL.



Villeneuve en tête pour la proportion d'espaces verts par rapport à son territoire

Avec 13,56% d'espaces verts et 5,97 ha disponibles pour 1000 habitants, Villeneuve se place largement en tête des villes de la Région (*Sources Observatoire Climat Nord Pas de Calais*).



→ VILLE NATURE ET NOURRICIERE

POC : Un projet sur « la ville nature et nourricière » a été retenu dans le cadre de Lille Design 2020. La ville sera accompagnée par des designers pour mieux connaître et associer les parties prenantes mais aussi trouver des pistes pour pérenniser la démarche dans le temps.



Plantations de 450 petits fruitiers par le service espaces verts à Asnapiro avec des collégiens et écoliers.

Sur l'année 2019, ce sont 125 arbres d'ornement, 89 arbres et 1350 fruitiers plantés à travers toute la ville.

→ GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS

La gestion des espaces publics peut être en contradiction avec le maintien de la biodiversité. La mairie de Villeneuve d'Ascq a donc souhaité faire évoluer ses pratiques pour mieux respecter l'environnement tout en optimisant le fonctionnement de sa gestion des espaces verts.



Ci-contre une zone de fauche tardive dans le quartier de la Cousinerie

Il s'agit d'une **gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et qui favorise le retour de la biodiversité en ville**. Les objectifs sont multiples : favoriser le maintien ou le retour de la biodiversité en ville, créer ou rétablir des corridors biologiques afin de lutter contre la fragmentation des habitats et de permettre la communication entre les populations, réduire les intrants chimiques (zéro Phyto sur l'Espace Public)

La manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts se fait d'une façon variée selon les secteurs et les paysages.

B) BILAN DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

1) Ville nature et nourricière

Dans le cadre de la mouvance des « incroyables comestibles », la ville souhaite permettre au plus grand nombre d'accéder à des espaces où ils pourraient cultiver et récolter leurs propres fruits et légumes sur l'espace public.



✓ Mise à disposition de bacs potagers sur l'espace public :

La ville met à disposition des habitants un bac pour cultiver des légumes près de chez eux. Expérimentation avec les bacs de fleurissement puis appel d'offre avec un prestataire pour pérenniser la démarche sur toute la ville.



Près de 14 bacs ont été posés en 2019 / début 2020

- ✓ **Les Jardins partagés** : Un collectif d'habitants peut solliciter la ville pour investir un espace public pour le cultiver. Après instruction et échanges avec les services, ce lieu sera co construit pour à terme être géré par les habitants.



Près de 50 habitants lors de la réunion publique à la carrière Mastaing dans le quartier du Château. Un autre espace a été développé sur le quartier de la Résidence.



De la plantation collective aux récoltes....





Les espaces de jardins partagés deviennent des lieux d'échanges et de convivialité dans les quartiers



2) Éducation à l'environnement

→ ANIMATION AVEC LES SCOLAIRES

Le respect de la nature et sa préservation passent par une meilleure connaissance de celle-ci, et ce dès le plus jeune âge. La Ville s'attache donc à sensibiliser les enfants et les adolescents aux problématiques environnementales au travers d'animations nichoirs, potager, mare, cycle de l'eau ou tri des déchets...



Animation autour d'une mare à proximité de la Ferme du Héron

→ LA FERME DU HERON

Le Jardin au naturel

L'un de ses objectifs étant de développer la biodiversité, l'idée de la gestion différenciée n'a d'intérêt que si elle est amenée à essaimer.



Site d'expérimentation et de démonstration, le jardin au naturel a été créé dans cette optique : permettre aux habitants d'appliquer la gestion différenciée chez eux, pour qu'un jour l'idéal de la ville naturelle devienne réalité. Que l'on ait un jardin ou non, aussi petit soit-il, chacun peut en effet trouver au jardin naturel des idées à reproduire chez lui.

Permanences d'avril à octobre, le mercredi après midi de 14h00 à 16h30, les animateurs du service Éducation à l'Environnement accueillent les visiteurs pour les renseigner et leur faire découvrir des pratiques alternatives autour du jardin.

Le Rucher école

L'association « Le Rucher École du Héron » organise une formation sur l'apiculture d'octobre à juillet.

Les cours théoriques (en hiver) dispensés par des apiculteurs confirmés permettent d'appréhender : la vie des abeilles, les produits et les habitants de la ruche, la législation, la commercialisation des produits, le matériel apicole... Puis, dès le mois de mars les cours pratiques ont lieu au rucher.

Cette formation s'adresse à tous, elle se déroule à la ferme du Héron, le samedi de 14 h 30 à 17 h 30 pendant 15 séances.



Le « Houblon du Héron »

C'est le nom d'une association qui favorise la culture du houblon chez les particuliers. Cela permet de relier le côté patrimonial (bière locale en coopérative), la biodiversité et l'agriculture urbaine.

L'objectif de l'association est de permettre aux habitants de planter et récolter du houblon pour ensuite alimenter un brassin local.



→ LA FÊTE DE LA NATURE

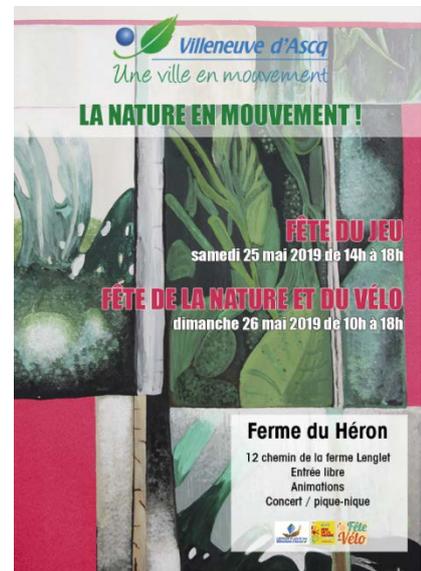
Mettre en contact direct le public avec la nature et lui permettre de la découvrir ou redécouvrir pour mieux la préserver.

Autour d'espaces d'informations, d'expositions, de ventes et d'animations, la ville souhaite encourager les particuliers à jardiner d'une façon plus naturelle et les aider à observer et mieux comprendre la nature autour de chez eux.

La volonté est d'orienter la manifestation vers un aspect très démonstratif et pédagogique pour inciter au passage à l'acte des particuliers et au changement progressif de pratiques.



Beaucoup de monde encore lors de l'édition 2019



4) Les Ateliers du développement durable

Apprendre concrètement comment agir pour l'environnement ou visiter des sites exemplaires, la ville programme toute l'année diverses activités pour promouvoir le développement durable au quotidien.

Pour avoir accès aux infos régulièrement, consulter le site internet de la ville, rejoignez la page Facebook Développement Durable <https://www.facebook.com/ddvascq> ou consultez l'open agenda développement durable <https://openagenda.com/ateliers-du-developpement-durable>.



Déjà 826 abonnés à la page Facebook « Développement Durable »

Plus de 1 300 habitants ont participé aux 76 ateliers, échanges, visites et sorties sur l'année 2019 ! (hors manifestations)

Ci-dessous, quelques illustrations :

Cycle de Formation autour du zéro Phyto





Ciné débat et échanges sur la permaculture au Méliès



Faire son gâteau d'anniversaire tout seul !

L'obligation d'emploi et le statut de Bénéficiaire à l'obligation d'emploi (BOE)

Pour identifier la difficulté rencontrée et pouvoir se déclarer bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE), le médecin de prévention le service Santé-hygiène-sécurité accompagnent l'agent dans la constitution du dossier et cherchent ensemble des solutions de compensation du handicap sur le poste de travail. Sont déclarés BOE non seulement les titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), mais également : les bénéficiaires d'un reclassement suite à une inaptitude à leur poste, les victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles reconnues avec un taux d'au moins 10% d'Invalidité permanente partielle (IPP) pour les accidents et à compter de 10% pour les maladies professionnelles, les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et les titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux d'invalidité d'au moins 80%. Le statut de BOE permet à l'agent la mise en place de dispositifs d'accompagnement : des aides techniques (aménagement de poste et matériel prescrit par la médecine du travail), des formations (en vue d'acquérir des techniques de compensations du handicap ou en vue d'une reconversion), mais également des aménagements pour se présenter aux concours et examens (bénéficiaire d'un tiers-temps complémentaire, d'une assistance humaine ou d'une aide technique en fonction du handicap).

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Toute personne, de plus de 16 ans, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales ont été altérées peut être reconnue travailleur handicapé. La RQTH reconnaît ainsi les besoins spécifiques d'une personne en fonction de son handicap ou de sa situation de santé.

Le statut de RQTH est délivré par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour une durée de 1 à 5 ans par une commission d'experts. C'est elle qui détermine le taux d'incapacité et qui délivre éventuellement la carte d'invalidité. Pour bénéficier du statut de RQTH, l'agent établit sa demande via un formulaire en ligne disponible sur le site internet institutionnel le Nord (www.lenord.fr)

La carrière du fonctionnaire déclaré RQTH se déroule dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires appartenant au même cadre d'emploi et au même grade. Outre les aides accordées aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, il bénéficie, en plus, d'une priorité de mutation, d'un recrutement possible par la voie contractuelle et de conditions particulières lors du départ à la retraite.

Charte éthique pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap



Le 16 novembre, la Ville a accueilli le directeur du FIPHFP, et le délégué régional pour signer officiellement la charte éthique pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation

La charte éthique rappelle les principes fondamentaux d'une politique inclusive :

- Articuler la politique de prévention des risques professionnels et les actions destinées à compenser le handicap des agents
- Mettre en place les outils indispensables à l'insertion dans l'emploi
- Anticiper les actions de maintien dans l'emploi et les suivre tout au long de la carrière
- Déconstruire les idées reçues sur le handicap au travail
- Échanger et mutualiser entre employeurs publics

→ RECLASSEMENT

La mairie de Villeneuve d'Ascq, en outre, a créé un dispositif qui lui est spécifique : la Mobilité adaptation à l'emploi (MAE), créée en complément au reclassement (reclassement d'un agent déclaré physiquement inapte à son poste de travail dans un nouveau poste compatible avec son état de santé). La MAE consiste à accompagner et à former l'agent, suite à une déclaration d'inaptitude définitive sur le poste par la médecine du travail. Il se prépare à un futur poste grâce à des formations théoriques et à des "stages" dans les services.

B) BILAN DES POLITIQUES MISES EN OEUVRE SUR SON TERRITOIRE

1) Favoriser les liens entre les habitants

→ POUR RENFORCER L' INTER GÉNÉRATIONNEL :

La ville de Villeneuve d'Ascq et le C.C.A.S soutiennent ou ont mis en place des dispositifs et des équipements en direction des aînés afin que chaque villeneuvois, quel que soit son âge, ait sa place et reste un citoyen à part entière.

Parmi les nombreuses activités proposées aux personnes âgées par le C.C.A.S., certaines animations associent également des jeunes : ateliers de percussions inter générationnel, lecture dans les structures de la petite enfance, lecture au collège, jardinage inter générationnel...



En partenariat avec l'association Kai- Dina, possibilité de bénéficier d'une formation à la lecture permettant d'intervenir dans les structures de la petite enfance.

→ POUR LES AINÉS :

La ville dispose de nombreux **équipements** permettant aux aînés de rester plus longtemps dans leur domicile mais aussi de structures plus spécifiques quand vient la perte d'autonomie :

- L'Accueil de jour «La Menie»
- L'EHPAD du Moulin d'Ascq
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Service d'Aide à domicile (SAD)



- CLIC-RESPA : Centre local d'information et de coordination - réseau d'écoute et de soutien des personnes âgées. Cette structure a pour but :
 - d'améliorer le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans en leur proposant les services existants sur le territoire
 - de coordonner les professionnels intervenants au domicile des personnes âgées
 - d'avoir un rôle d'observatoire et de veille du secteur d'intervention

Les animations et loisirs pour les aînés :

De nombreuses animations sportives, culturelles, artistiques, informatiques et numériques, langues étrangères...sont proposées tout au long de l'année par le **service municipal des aînés**



La Maison des aînés à Annappes



Dans le cadre de l'automne bleue 15 habitants ont bénéficié notamment d'une animation autour de la fabrication de produits ménagers

Des jeux pour tous et tous les âges



La ludothèque est un espace de loisirs ouvert à tous : enfants, adolescents, parents et adultes. Géré par des ludothécaires, ce lieu ressource a pour mission de «donner à jouer». Véritable espace de rencontre, de partage et d'échange pour les familles autour du jeu, la ludothèque permet la location de jouets, jeux de société, déguisements, jeux traditionnels...



L'occasion de tester de nouveaux jeux et de rencontrer du monde

→ PERMETTRE UNE CITOYENNETÉ ACTIVE :

LA VIE ASSOCIATIVE ET LA PARTICIPATION A LA VIE VILLENEUVOISE

L'engagement associatif est un indicateur des liens que tissent les habitants entre eux et de leur intégration sociale. Faire partie d'une association, c'est se réunir autour d'un projet commun, voire partager des valeurs et s'investir dans des démarches non directement liées à la satisfaction de besoins individuels mais liés à des idéaux collectifs ; c'est donc, dans tous les cas, participer au renforcement de la cohésion sociale sur son territoire, en rencontrant d'autres habitants et en travaillant avec eux.

A Villeneuve d'Ascq, la vie associative est très riche. La mairie cherche donc à encourager le développement de ce tissu associatif, en menant de nombreuses actions en partenariat avec des associations villeneuvoises, en soutenant certains de leurs projets, en entretenant donc avec elles des relations étroites, et en mettant à leur disposition des moyens importants.

Villeneuve d'Ascq connaît une vie associative dynamique. 600 associations et organismes actifs sur le territoire dont 91 associations culturelles et 94 associations sportives

Afin de promouvoir auprès du public les activités associatives menées sur son territoire, la Ville organise enfin chaque année la « **Foire aux associations** », dont la gestion se veut chaque fois plus respectueuse de l'environnement.

Le service de la vie associative met en place des séances de formation pour les **bénévoles associatifs** avec pour objectif de fournir des connaissances globales et/ou plus spécifiques sur le fonctionnement et la gestion d'une association déclarée

CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

Maison de la jeunesse

Plateforme d'informations et de services pour les jeunes de 15 à 25 ans.

La maison de la jeunesse est un "GPS" qui permet d'orienter les jeunes dans le labyrinthe des démarches (logement, études, emploi, santé, etc.): elle propose un accompagnement personnalisé mais organise également des réunions d'infos et des actions collectives sur différentes thématiques (sécurité routière, santé etc.)



CONSEIL DES JEUNES

Le conseil des jeunes, c'est :

- Un espace d'échanges, de concertation, de rencontres,
- L'occasion de défendre les idées, les envies et projets des jeunes pour la Ville
- L'occasion de collaborer avec le Maire et son équipe sur des projets concernant Villeneuve d'Ascq
- La possibilité de dynamiser les projets et manifestations en faveur des Villeneuvois, et plus particulièrement des jeunes, dans divers domaines (loisirs, sport, environnement, solidarité...)



Projet d'aménagement des espaces extérieurs de la Ferme d'en Haut et du jardin CAL Chaplin

Les 2 structures de proximité s'associent pour créer un projet d'aménagement de leurs espaces extérieurs, complémentaires. Le projet est de réaliser ces transformations dans une dynamique participative avec les usagers des structures, le tout public et les publics enfants et parents du CAL Chaplin.

La démarche s'enclenche dans le long terme afin de sensibiliser le public à l'environnement, et à s'approprier l'espace public comme lieu de rencontre, d'échanges, et de création.

Des ateliers autour du développement durable sont régulièrement proposés à la Ferme d'en Haut (compostage, fabrication de nichoirs, conférence sur les légumes locaux...)



29 personnes dont 10 enfants composent le groupe d'habitants qui gère l'espace Carréo

Jardin potager à la Ferme d'en Haut Gratuit

Dimanche 6 octobre 2019 de 15h à 18h30

Venez découvrir les changements de l'espace jardin potager Carréo. Retour sur cette expérience participative démarrée en octobre 2017, en présence des habitants du quartier qui ont créé leur association !

Différentes animations vous attendent de 15h à 18h :

- culture de champignons à partir du marc de café, repartez avec votre kit !, avec Les Saprophytes, collectif poétique-urbain ;
- méthodes pour être autonome au jardin : récolte de graines, techniques pour un sol riche et nourrissant, préparer son jardin pour l'hiver ;
- customisation de vos baskets, tee-shirts et tote bags par Shoesandcompany ;
- un repair café pour réparer outils et électro-ménager avec Le Jardin des bennes. Inscriptions auprès du service Développement durable au 03 20 43 19 50.
- Le jardin familial Henri Steux, situé en face de la Ferme sera ouvert. Vous pourrez le visiter et échanger avec les jardiniers qui s'en occupent toute l'année.

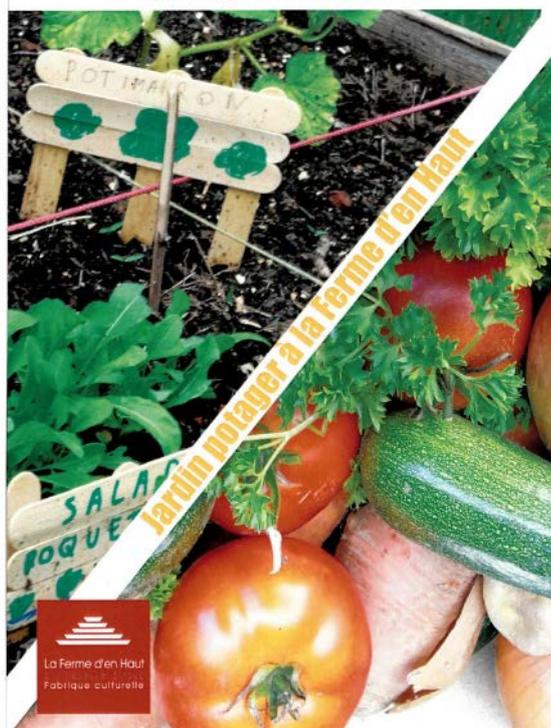
18h-18h30 / Lecture musicale

L'homme qui plantait des arbres de Jean Giono par la compagnie Thec
Une parabole humaniste, écologique, politique et poétique

L'AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) VAscq'Amap, sera présente de 15h à 18h pour vous proposer dégustations et informations.
L'AMAP proposera dès septembre 2019 des contrats de produits bios et locaux à l'année à venir retirer chaque jeudi de 18h15 à 19h30 à la Ferme d'en Haut.
vascqamap@gmail.com

Informations au 03 20 61 01 46
www.facebook.com/fermedenhaut.vda
www.villeneuveascq.fr/feh

 Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement



La Ferme d'en Haut
Fabrique culturelle

2) Plus d'égalité et moins d'exclusion

→ L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX :

Un pôle « accueil social » : pour favoriser l'accès aux droits : 4 agents accueillent (Hôtel de Ville et Villa Gabrielle), sans rendez-vous, du lundi au samedi matin, toute personne en situation de difficulté, pour apporter une aide administrative et orienter si besoin vers le bon interlocuteur.

DROIT A LA SANTE

L'équité figure parmi les principes et valeurs affirmés par les Villes-Santé de l'OMS dans la déclaration de Zagreb : *« lutter contre les inégalités en santé et prendre en considération les besoins des personnes vulnérables et socialement défavorisées. Le manque d'équité est une inégalité en santé injuste et une cause évitable de mauvaise santé. Le droit à la santé s'applique à tous sans distinction de sexe, de race, de croyances religieuses, d'orientation sexuelle, l'âge, de handicap ou de circonstances socioéconomiques. »*

En France, on observe cependant un accroissement dangereux des inégalités sociales de santé. Or, la quasi-totalité des recherches montrent que les effets néfastes sur la santé sont d'autant plus importants qu'ils affectent des populations dont les revenus et/ou le niveau de scolarité sont bas : on constate que les cadres masculins ont ainsi une espérance de vie supérieure de 7 ans à celle des ouvriers.

Convention de partenariat entre le CCAS et la CPAM



Dans un souci commun de lutte contre les exclusions et pour garantir l'accès aux droits à l'assurance maladie ainsi qu'aux soins, la Caisse d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing (CPAM) et le CCAS de Villeneuve-d'Ascq ont signé une convention de partenariat. Les objectifs sont de permettre aux personnels du CCAS de mieux connaître les démarches et les éléments nécessaires à la constitution des dossiers CMU

Cela se traduit par des formations, l'accompagnement des publics dans la connaissance des offres de prévention dont ils peuvent bénéficier, ainsi que dans leurs démarches relatives à l'assurance maladie. Cela permet de détecter et d'alerter la CPAM sur des situations de rupture de droits. Un référent cohésion sociale au sein de la CPAM pourra apporter une réponse rapide et complète aux sollicitations du CCAS sur des dossiers sensibles.

Transports gratuits pendant les pics de pollutions



Le conseil de la Métropole Européenne de Lille a adopté le vendredi 11 octobre 2019, la gratuité des transports en commun les jours de circulation différenciée.

La Région Hauts-de-France a également annoncé la gratuité des TER lors de ces mêmes jours de pics de pollution.

Depuis le début de l'année 2019, Atmo Hauts-de-France relevé une quarantaine de journées où la pollution de l'air dépassait le seuil d'information et de recommandation.

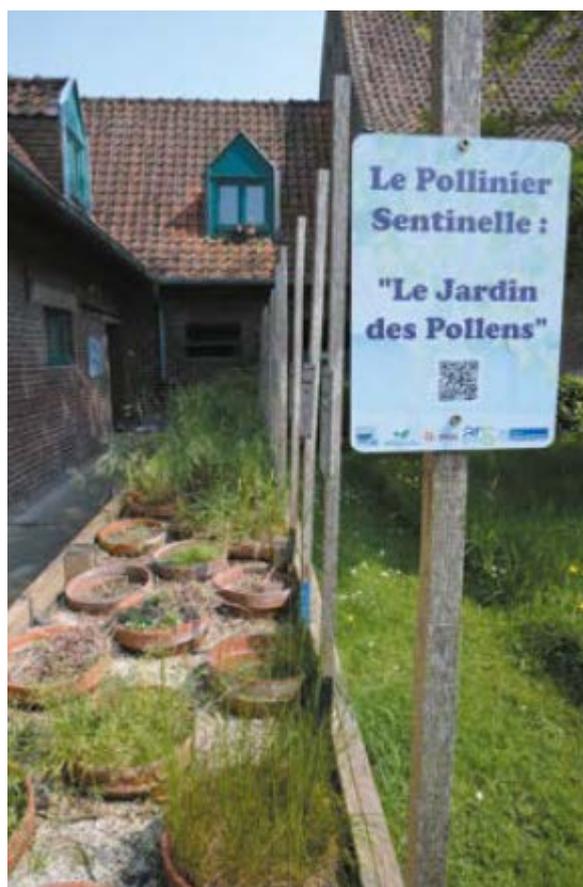
Le vélo, c'est bon pour la santé !

Pédaler au moins 30 minutes par jour constitue un moyen simple et efficace de se maintenir en forme ! À partir d'une synthèse de plusieurs études internationales sur le sujet, un rapport français réalisé en 2013 pour le ministère de l'Environnement a chiffré à minima la réduction des risques pour quelques grandes pathologies : moins 30 % pour les maladies coronariennes, moins 24 % pour les maladies vasculaires cérébrales, moins 20 % pour le diabète de type 2, moins 15 % pour le cancer du sein, moins 40 % pour le cancer du côlon...

Pédaler au moins 30 minutes par jour est une recommandation de l'OMS à tous les citoyens du monde !

Allergies aux pollens

Grâce au «Jardin des pollens», un «pollinier sentinelle». Créé en 2011 à la ferme du Héron, il rassemble des graminées, mais aussi, alentour, 12 essences d'arbres. Cet espace permet d'avoir à l'oeil chaque jour l'évolution de ces 30 espèces, choisies en collaboration avec le RNSA (Réseau national de surveillance aérobiologique), des praticiens et des botanistes. Il est piloté par l'Appa (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique) et la Ville, sous le contrôle de l'ARS (Agence régionale de santé) et de la Région. Le «Jardin» vise également à l'information et à la sensibilisation du public, par la mise en œuvre d'animations. Grâce aux données fournies est édité un bulletin de «météo pollinique », avec un indice allergo-pollinique pour la semaine sur une échelle de 0 à 5.



L'AIDE ALIMENTAIRE

La ville bénéficie de points de distribution avec la Banque Alimentaire, les Resto du cœur, Secours Populaire et plus récemment la faculté de Lille 3 a ouvert une « Campusserie », une épicerie solidaire, à destination des étudiants.

DROIT AU LOGEMENT : Un pôle logement : de l'accès au maintien

Le CCAS de Villeneuve d'Ascq, en lien avec le service logement de la Ville, est présent à toutes les étapes du **parcours logement**.

Le GAL : Groupe Accès Logement est une instance partenariale pilotée par la Ville, en lien avec le CCAS, composée des principales structures villeneuvoises œuvrant dans l'accompagnement lié au logement.

Ce dispositif vise à **faciliter l'accès au logement social des personnes en situation de précarité**. A partir de l'analyse des situations administratives et sociales des personnes, le GAL repère les éventuelles pièces manquantes au dossier et propose la mise en œuvre, si besoin, d'une démarche d'accompagnement.

Le DLUI (dispositif logement d'urgence et d'insertion) coordonné par la Ville, en lien avec le CCAS, ce dispositif regroupe également les partenaires suivants : Louise Michel, Résidence +, le Pact Métropole Nord.

Le dispositif s'adresse à des personnes sans abri qui ont besoin d'un accompagnement social compte tenu de leurs difficultés. Ce type de logement est donc transitoire. L'accompagnement est mené par une assistante sociale qui explore les pistes de sortie possibles à partir de l'analyse de la situation.

Le CCAS gère **15 logements** dont la veille technique est assurée par **un agent de liaison et de proximité**. Des conseils sur les économies d'énergies et des animations sont également proposés aux locataires pour garder les bons réflexes lorsqu'ils pourront sortir du dispositif d'urgence et occuper leur propre logement.

La prévention des expulsions

- Trois assistantes sociales proposent une permanence, tous les vendredis matins, à la Villa GABRIELLE, sans RDV, à des personnes rencontrant des difficultés à payer leur loyer.
- Une professionnelle réalise des enquêtes sociales auprès des personnes qui ont reçu une notification d'assignation. (la Préfecture envoie une copie des notifications au CCAS)
- La réalisation de cette enquête vise à étudier la situation des personnes avant la convocation devant le Tribunal d'Instance afin d'apporter tout élément nécessaire à l'appréciation de la situation.

Cet entretien vise aussi à aider les personnes dans leurs démarches et les orienter vers le bon interlocuteur.

Une **Commission de Recours Ultime (CRU)** a été mise en place afin de trouver un accord « ultime » entre le bailleur et le locataire. Le passage en CRU, comme son nom l'indique, s'effectue uniquement une fois que tous les dispositifs et recours existants ont été actionnés.

ACCES A L'ENERGIE POUR TOUS

Prévention de la précarité énergétique : Cette action de prévention constitue une spécificité villeneuvoise.

Une conseillère à temps plein joue le **rôle de médiateur avec les fournisseurs d'énergie** et propose un **accompagnement** aux personnes qui rencontrent des difficultés importantes dans le paiement de leurs charges d'énergies ou dans la relation avec leur fournisseur (eau, gaz, électricité).

La conseillère peut également être consultée pour des informations relatives aux **économies d'énergies, l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers, la lecture des factures, les dispositifs existants** (tarifs sociaux, aides financières.....)

Une réunion mensuelle « *CAF énergie* » sur ces différents sujets est désormais proposée tous les mois.

Des réunions d'informations publiques sont également organisées par le CCAS sur ces divers thèmes.



PIG (Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration durable de l'habitat):

Depuis novembre 2014, un programme dédié à l'amélioration durable de l'habitat est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur le Territoire Est, c'est le CAL PACT qui sera chargé d'accompagner les ménages très modestes à toutes les étapes de leur projet de rénovation. L'équipe dispose de compétences pluridisciplinaires : chargé de rénovation, thermicien, ergothérapeute, travailleur social...

Les objectifs sont de lutter contre la précarité énergétique mais aussi de permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (adaptation du logement)

L'accompagnement est sur mesure, à domicile, gratuit et neutre et à toutes les étapes du projet : diagnostic de situation, définition des travaux prioritaires, premiers conseils à la maîtrise de l'énergie, vérification de la conformité des devis, sollicitation des aides financières, avance des subventions publiques, accompagnement à la réalisation d'une partie des travaux en auto réhabilitation.

L'EDUCATION

Dispositif de réussite éducative :

Le Dispositif de Réussite Éducative apporte un accompagnement et un soutien personnalisé aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés (d'apprentissage, de comportement, de santé,...) ainsi qu'à leurs parents (problèmes de transport, démarches administratives...) en s'adaptant à la situation particulière de chacun.



L'EMPLOI

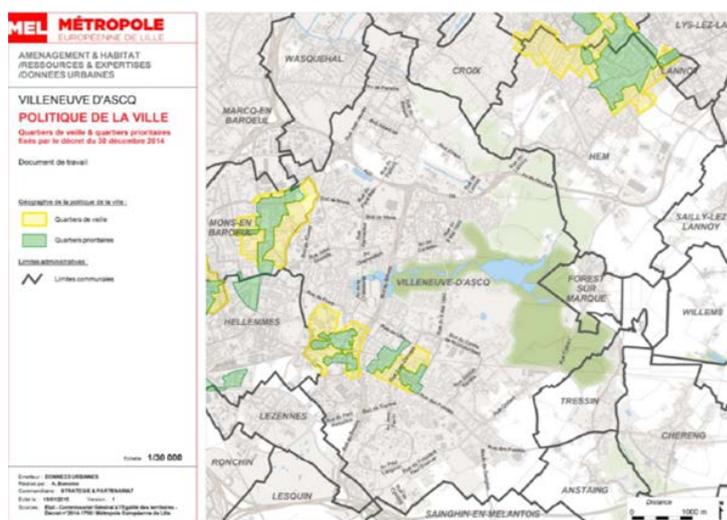
Un pôle « RSA »: un accompagnement global des allocataires du RSA. Cinq référents RSA accompagnent des allocataires du RSA qui rencontrent des difficultés sociales (logement, santé, surendettement...) Ces personnes sont orientées par le Conseil Général à partir des conclusions d'un diagnostic de situation réalisé par un référent RSA du CCAS ou d'une autre structure villeneuvoise. Elles pourront être orientées vers un accompagnement pôle emploi lorsque leur situation le permettra.

Le contrat de ville de la commune

Les deux priorités de la ville sont :

-La jeunesse, et plus particulièrement d'agir dans les domaines de l'emploi et de l'orientation, ainsi qu'à travers des actions relatives à l'éducation et au soutien à la fonction parentale.

-Le renouvellement urbain des quartiers prioritaires ainsi que les actions qui l'accompagnent.



La ville de Villeneuve d'Ascq souhaite sur ce point mettre en avant la **nécessité d'une intervention globale sur le quartier Pont de Bois, en lien avec le projet de renouvellement de son centre-ville**. Ce quartier, non retenu dans le cadre des projets ANRU, présente en effet des difficultés sociales s'aggravant et des caractéristiques urbaines complexes, liées à un urbanisme de dalle, qui justifient une intervention ciblée des partenaires du contrat. La ville de Villeneuve d'Ascq a également produit un document spécifique au projet de renouvellement du quartier de Pont de Bois.

Globalement, la ville accorde une importance toute particulière à la participation des habitants, notamment en accompagnant le conseil citoyen.

Ce projet de ville se décline plus précisément pour chacun des grands axes prioritaires identifiés par le contrat-cadre :

- Accompagner vers l'emploi et soutenir le développement économique
- Promouvoir la cohésion sociale en matière d'éducation, de santé, en matière de prévention de la délinquance, agir sur le cadre de vie et le renouvellement urbain

DROIT A LA SECURITE

Police municipale et existence d'un service de la médiation urbaine en Mairie :

- * conflits de « voisinage » entre habitants villeneuvois, en lien avec le conciliateur de justice
- * médiation pour les conflits entre les habitants et l'administration (notamment bailleurs)
- * coordination avec les autres acteurs de terrains

Éducateurs spécialisés (Mairie et associatifs) au sein des quartiers : réponse à la demande de personnes en difficultés pour un accompagnement social, donc plus un rôle de prévention et d'accompagnement social

Agents d'insertion et de lutte contre l'exclusion (AILE) au sein des centres sociaux

Existence d'outils d'information et d'évaluation de la délinquance et de l'incivilité :

- * Conseil local de prévention de la délinquance (déclinaison du CLS)
 - Observatoire villeneuvois de l'ambiance et de la sécurité (OVAS) qui permet de relater les faits constatés par la Police Municipale, Transpole, les bailleurs ...
 - Cellule de veille par conseil de quartier, en lien avec les acteurs de terrain



Construction du CSU (Centre de Supervision Urbain) sur le site qui accueille le service de la police municipale, rue du Général-Leclerc

→ LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

LA MAISON DES DROITS DE L'HOMME

Des hommes et des femmes déterminés à vivre ensemble et libres ont su depuis toujours défendre notre liberté. Il faut que ces combats d'hier et ceux qui aujourd'hui leur ressemblent soient connus, expliqués, enseignés, comparés et débattus par rapport à la cause qui leur est commune : celle des droits de la personne humaine.

C'est donc afin de réfléchir et de construire une société solidaire, démocratique, pacifique et durable, que la Maison des droits de l'Homme, lieu de ressource et de rencontre pour les associations œuvrant pour la défense des droits de l'Homme, a été créée.



Coopérations et relations internationales

Le développement durable passe par une remise en question des échanges inégaux entre le Nord et le Sud et il n'y aura pas de développement soutenable au Nord s'il n'y en a pas au Sud. De plus, le développement durable doit permettre à tous les peuples d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une Terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement et les milieux préservés.

C'est pourquoi Villeneuve d'Ascq met en place des actions visant à échanger nos savoirs et savoir-faire et à accompagner les collectivités dans leur émergence et leur développement.

Soutien de la ville aux associations : Le tissu associatif accompagne et encourage également ce développement des liens entre les habitants des villes jumelées.

→ LE HANDICAP

Favoriser l'accessibilité partout, c'est-à-dire au niveau des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre aux personnes en situation de handicap de participer à la vie sociale et culturelle et à des activités économiques. C'est développer une qualité d'usage de la ville pour tous. C'est également anticiper sur les défis démographiques à venir de notre société vieillissante.

→ Quelques illustrations concrètes :

- Scolarisation : La Ville s'engage à poursuivre ses campagnes de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.
- Manifestations : Acquisition de casques pour les malentendants, pose de planchers pour les personnes en fauteuil, interprétariat en langues des signes, projection des discours en gros caractères, les manifestations organisées par la mairie devront progressivement pouvoir accueillir les personnes handicapées.
- Enfance : Le contrat Enfance, signé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales, prévoit l'intégration des enfants handicapés de 0 à 6 ans dans les structures d'accueil municipales et associatives.
- Handisport : La Direction Jeunesse et Sport a accepté de financer un demi-poste afin de développer le handisport dans des clubs spécifiques, ainsi que dans les sections des clubs existants et dans les écoles.
- Charte « une ville accessible pour tous »
- Création d'une commission accessibilité



Label Tourisme et handicap : ce label apporte la garantie d'un « accueil efficace et adapté aux besoins indispensables » pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif ou mental

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)



#accessibleatous



Commerçants, professions libérales, établissements publics, les établissements recevant du public (ERP) doivent répondre aux normes d'accessibilité depuis le 1er janvier 2015. Si tel n'est pas encore le cas, ils doivent mettre en place un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Le 1er janvier 2015 était la date limite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Tous les ERP sont et restent soumis à cette obligation.

Ils doivent faire connaître leur situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit en déposant un Ad'AP: un agenda d'Accessibilité Programmée. Il s'agit de l'engagement écrit de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

LA DEMARCHE HQU

Cette démarche prend en compte l'usage universel dès la conception d'un bâtiment quel qu'il soit. Tout en respectant les normes de construction et la loi sur l'accessibilité, sont préconisés un certain nombre d'aménagements complémentaires permettant une utilisation par tous, quelles que soient les capacités physiques, sensorielles, intellectuelles ou la perte d'autonomie de chacun.

La Haute Qualité d'Usage a été promue auprès d'une trentaine d'établissements recevant du public :

- Commerces de grandes et moyennes surfaces
- Commerces d'Artisanats
- Résidences de logements
- Bâtiments administratifs
- Crèches
- Espaces de sport et loisirs
- Cabinets médicaux et paramédicaux



FINALITE 4 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

82,2 ans pour les femmes ; 74,6 ans pour les hommes : dans le Nord, l'espérance de vie à la naissance est inférieure à la moyenne nationale (84,4 et 77,6).⁷

En 2005, dans la région, plus de 5 000 élèves ont quitté le système éducatif sans diplôme ou qualification. Le Nord/Pas-de-Calais fait partie des régions où le poids de ces départs est le plus important.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. »
Principe 1 – Déclaration de Rio – 1992

La finalité « épanouissement de tous les êtres humains » le fait apparaître clairement : le développement durable est né de préoccupations environnementales mais aussi de la nécessité de remettre l'homme au cœur de notre projet de société.

Chacun devrait en effet avoir accès aux biens et services essentiels (éducation, santé, logement dans un environnement sain) ainsi qu'à la culture. La ville, parce qu'elle est au plus près de la population, est un échelon crucial lorsqu'il s'agit d'identifier et de répondre aux besoins et aux aspirations de ses habitants.

A) BILAN INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

→ CONDITIONS DE TRAVAIL

En application du décret 2001-1016 du 05/11/2001 la municipalité élabore son « **document unique** » afin de mettre en place un système de management des risques, c'est un des axes prioritaires du service hygiène et sécurité.

Enquête en 2015 sur la qualité de vie au travail : + de 50 % de réponses au questionnaire, les problématiques prioritaires identifiées sont : l'organisation du travail et gestion de l'urgence quotidienne, reconnaissance du travail par le management et l'institution, régulation et prévention des conflits et des tensions avec le public, adhésion à un projet stratégique global clairement exprimé.

⁷ Source : Insee : Estimations de population, Etat-civil

→ LA SANTE DES AGENTS MUNICIPAUX

Participation de la ville pour que les agents puissent avoir une mutuelle santé (sur la base du quotient familial et dans la limite d'un plafond)

ZERO PHYTO :

Appelés couramment les pesticides, les produits phytosanitaires doivent bientôt disparaître. Cette petite révolution verte implique un changement dans les pratiques professionnelles pour nos collègues de la VEEP. L'objectif est de mettre en oeuvre des méthodes alternatives au désherbage chimique et d'adopter de nouvelles postures de travail pour prévenir les maladies professionnelles.

Pour aider la collectivité à atteindre cet objectif «zéro phyto», et dans un souci de préserver la santé des agents, le docteur Destrée, médecin de prévention au Pôle Santé Travail (PST), a constitué un groupe de travail avec une toxicologue et une ergonome pour réaliser cette étude.



→ AMICALE DU PERSONNEL :

L'Amicale du personnel permet aux agents municipaux d'accéder par exemple au sport en entreprise. Le CNAS permet par ailleurs, en complément de l'Amicale aux agents de bénéficier de tarifs préférentiels pour la culture et les loisirs.

→ FORMATION :

La Collectivité a pour vocation d'assurer un ensemble de compétences qui s'inscrivent dans des missions de service public.

Elle se doit de définir ses politiques et ses missions au plus près des demandes et des attentes de la population, des agents de la Ville et du CCAS.

Il appartient de ce fait à la Collectivité de permettre aux agents de se former dans le cadre d'une politique de formation qui puisse répondre aux objectifs des services et à l'amélioration de leur fonctionnement, d'une part, et constituer une réponse adaptée aux attentes individuelles en matière de développement des compétences professionnelles et d'évolution des carrières des agents, d'autre part.

Dans la mesure où l'agent est acteur de son parcours professionnel, la politique de formation visera à accompagner les agents dans:

- L'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle
- L'adaptation aux changements techniques et à l'évolution de l'emploi territorial
- Contribuer à l'intégration et à la promotion sociale
- Contribuer à la réalisation des aspirations personnelles pour favoriser la mobilité.
- Créer les conditions pour une égalité professionnelle effective pour l'accès aux différents grades et emplois entre hommes et femmes.
- Créer des conditions favorables par la mise en place de moyens matériels et humains.

B) BILAN DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE SUR SON TERRITOIRE

1) Santé

Les habitants du Nord/Pas-de-Calais ont l'espérance de vie à la naissance la moins élevée des régions métropolitaines et sont globalement en moins bonne santé que la moyenne française.

Selon 62% des Nordistes, le moyen le plus sûr pour rester en bonne santé est de faire confiance à la médecine. Seul 36 % des habitants de la région estiment qu'ils doivent faire confiance à leurs propres comportements en matière de santé.

Une politique de promotion de la santé est aussi une politique de prévention.

A Villeneuve d'Ascq, elle se fonde sur une appréhension positive et très large de la notion de « santé », prenant en compte les multiples facteurs qui la conditionnent : environnement physique, économique, social et culturel. Elle s'intéresse ainsi autant à l'individu qu'au milieu, et devient un objectif indissociable de celui de développement durable.

- ➔ membre du réseau français des Villes-Santé de l'OMS
- ➔ mise en place par le service Promotion de la Santé du Programme National de Santé Publique (nutrition, lutte contre le cancer...).
- ➔ démarche partenariale d'information, de prévention et d'éducation auprès des habitants en lien avec les partenaires sociaux et sanitaires.

→ **LE BRUIT**

Le bruit est la pollution ressentie par les citoyens comme la plus gênante. Au-delà des problématiques de santé évidentes il est également la source de conflits de voisinage. C'est pourquoi la mairie cherche à prendre en compte la problématique du bruit dans les politiques municipales (bâtiments, espaces publics, urbanisme...) et à mettre en place des procédures pour réagir aux nuisances.

- Cartographie des niveaux sonores
- Prise en compte plus précisément dans les salles des fêtes et les restaurants scolaires
- Intégration de la cible bruit dans les opérations de HQE (école de musique...)
- Mise en place d'un service de la médiation pour régler les problèmes de voisinage
- Formation et habilitation d'agents de police municipale pour procéder à des mesures de bruit (quand litiges avec les entreprises).

Par ailleurs, une convention de coopération relative à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été signée en 2013 avec LMCU.

→ LE PRINCIPE DE PRECAUTION

Selon la Loi Barnier de 1995 "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles [...] à un coût économiquement acceptable" Ce principe est également repris dans la charte de l'environnement en 2004. Il s'agit donc, pour la Ville, d'orienter ses décisions en conformité avec le principe de précaution, inscrit dans son Agenda 21.

➔ Délibération municipale pour l'interdiction des OGM dans la restauration scolaire et pour les personnes âgées ...

2) Accès pour tous à la culture et au sport

→ LA CULTURE

Villeneuve d'Ascq dispose sur son territoire de **nombreux équipements culturels** de dimension nationale et régionale (Rose des Vents, Ferme d'en Haut, Asnapio, Forum départemental des Sciences, Quanta, le LAM...) mais aussi plus locale (musée du terroir, l'école de musique, musée des moulins, musée de plein air, mémorial d'Ascq 1944, château de Flers...)

L'école de musique



*L'école de musique a été construite dans le respect **des normes HQE** (Haute qualité environnementale) et dans le souci du meilleur confort de pratique pour les musiciens. Un soin tout particulier a été apporté à la qualité acoustique et à l'isolation phonique. L'école est en outre entièrement accessible aux personnes handicapées.*

L'accès à la culture et aux loisirs permet aux individus de s'épanouir et de se forger un esprit critique. Démocratiser la culture pour qu'elle ne soit pas exclusivement l'apanage d'une minorité, mais bien qu'elle exprime sa vocation sociétale, c'est aussi participer au développement de la cohésion sociale, de la citoyenneté et de la diversité culturelle.

Villeneuve d'Ascq mène une politique très active d'inclusion dans et par la culture, dont le cinéma de plein air, la Fête de la musique, les bals populaires et les bibliothèques de quartiers ...

La politique culturelle s'articule autour de 5 grands axes :

- L'accès à la culture : personnes défavorisées et accès à un large public (confère ci dessous)
- Accompagnement des pratiques amateurs
(Théâtre, écoles de musiques (3), arts plastiques...)
 - o par la formation
 - o l'enseignement
 - o la mise à disposition de lieu de répétition et de diffusion



Zoom : La Compagnie Quanta propose divers ateliers de pratique artistique ouverts à tous : théâtre, danse, batucada, clown, musique, conte et arts plastiques.

La Compagnie propose les créations théâtrales et musicales jouées par les personnes accueillies au sein de l'ESAT, diffusées dans les locaux de Quanta

- L'Animation dans la ville :
 - o La Fête de la musique, les journées du Patrimoine...
 - o Partenariat avec les associations culturelles: subvention, accompagnement technique, logistique et humain
- Le Patrimoine et l'archéologie : Classes du Patrimoine, relations avec les différents acteurs
 - o Le parc Archéologique « ASNAPIO »
 - o La Charte des Églises
 - o Mise en valeur du Patrimoine « moderne »
- Relation avec les acteurs culturels (+ de 100) : subvention, partenariat, tableau de bord et contrat d'objectif avec les plus importantes
 - ➔ Quelques illustrations concrètes sur Villeneuve d'Ascq : Chèque Crédit Loisirs, Bourse d'enseignement artistique, Atelier de culture jeune, Ateliers de pratiques artistiques, Projets de vacances en famille en lien avec les centres sociaux...

Le service Culture et l'Office du Tourisme se mobilisent également lors de nombreux événements (non exhaustif) :

Musée du Terroir
*Diverses animations
sont désormais
proposées un
dimanche par mois*



- ✓ la politique sport et handicap :

La ville de Villeneuve d'Ascq mène depuis de nombreuses années une politique très dynamique dans le domaine "sport et handicap". En partenariat avec l'Office Municipal du Sport (OMS) et les clubs sportifs, elle agit pour favoriser la pratique physique et sportive et l'accessibilité des personnes en situation de handicap (physique, cognitif, sensoriel).

LES CLUBS

4 Clubs Handisport, 1 Club de Sport Adapté, 3 clubs valides avec section handisport, 14 clubs valides accueillent des athlètes handicapés

246 SPORTIFS

194 licenciés en club spécifique, 22 licenciés en section handisport ou sport adapté, 30 licenciés en club valide.



Ce sont au total 40 disciplines sportives qui peuvent être pratiquées par les personnes en situation de handicap physique, mental et/ou sensoriel dans 61 clubs valides Villeneuvois.

L'Office Municipale du Sport renseigne et conseille les associations sportives locales sur l'accueil des personnes handicapées et la mise à disposition de matériels adaptés. Elle oriente des personnes en situation de handicap dans le choix d'une pratique sportive adaptée.

- ✓ l'aide à la cotisation : Elle est attribuée par la ville pour faciliter l'accès à la pratique d'une activité sportive de tous les villeneuvois en fonction de leurs revenus.
- ✓ les jeunes et le sport : de nombreuses actions sont proposées aux jeunes villeneuvois pour les inciter à découvrir, pratiquer et approfondir un sport : classe à dominante sportive, centres municipaux d'initiation sportive, accueils de loisirs à dominante sportive, actions sportives de proximité...

FINALITE 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE⁹

Il faudrait un territoire 8 fois plus grand que celui du Nord-Pas-de-Calais pour répondre aux besoins actuels de sa population ¹⁰

Plus de la moitié des déchets sont valorisés dans la région. ¹¹

438 kg de déchets produits par an et par habitant à Villeneuve d'Ascq (en 2003) ¹²

L'économie circulaire désigne un concept économique dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Au niveau individuel, mieux produire et mieux distribuer ; mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter : par ses modes de production et de consommation, chacun d'entre nous peut agir pour un développement durable.

Nos modes de production et de consommation deviennent ainsi des moyens de progresser vers la réalisation des quatre finalités précédemment développées : préservation de l'atmosphère et de la biodiversité, épanouissement de tous et cohésion sociale.

⁹ Finalité « La recherche de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » modifiée par la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 - art. 70 (V)

¹⁰ (En assurant la sauvegarde de l'environnement) Florent LAMIOT, Conseil Régional - Nord pas de Calais

¹¹ Selon 3 méthodes : tri, incinération avec récupération d'énergie, fabrication de compost.

¹² Source : rapport baromètre du développement durable (2003)

A) BILAN DES ACTIONS INTERNES A LA COLLECTIVITE

1) Améliorer nos usages

La réalisation du bilan carbone de la mairie de Villeneuve d'Ascq a permis d'identifier les principales sources de déchets : le papier en fait partie.

REDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER EN MAIRIE

Pour son fonctionnement la mairie utilise près de 70 tonnes de papier par an. La dématérialisation de certaines pratiques (marchés publics en ligne, relances des habitants par E mail...) a déjà permis d'économiser en 2006 plus de 300 000 feuilles papier. La dématérialisation du circuit des délibérations municipales s'inscrit également dans ce même esprit.

Pour les élus par exemple suppression de l'impression de la revue de presse papier, généralisation du recto-verso ou encore limitation de l'usage de papier couleur. Par ailleurs, la distribution aux particuliers de documents municipaux a été optimisée et le format d'invitation réduit.

2) Réduction des déchets

TRIER LE PAPIER EN MAIRIE

Un agent administratif produit environ 80 kg de papier par an dans le cadre de son activité.

C'est donc pour permettre la valorisation des déchets papier dans des filières adaptées à son recyclage que la mairie a mis en place un système de tri sélectif du papier sur 20 sites.



Plus de 21 t de papiers recyclés en 2016 et 2017

Actions pour réduire le **gaspillage alimentaire** : travail dans différentes écoles sur les modalités de présentation des aliments et des plats, développer également une réflexion sur l'environnement de la restauration afin de favoriser au travers de jeux et activités la sensibilisation à l'éducation alimentaire et l'éco-citoyenneté

3) Politique d'achats durables



Pour une société et un monde plus solidaire, Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans une démarche d'achats éthiques dans ses marchés publics.

Les Marchés Publics représentent plus de 20% de notre PIB. Ils sont une réelle opportunité pour faire évoluer les pratiques et les entreprises vers une véritable prise en compte du développement durable.

La municipalité a choisi de jouer pleinement son rôle en intégrant dans sa politique d'achats des valeurs humaines et environnementales en accord avec le développement durable. La commission d'appel d'offres intègre des critères de pondération qui permettent de mieux prendre en compte le développement durable dans les marchés publics.

Un achat public durable est un marché qui intègre des exigences, des spécifications ou des critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

L'action de la ville s'articule autour de trois axes :

- Commande publique et volet éthique/équitable (restauration municipale)
- Commande publique et insertion (personnes en difficultés professionnelles...)
- Commande publique et protection de l'environnement : des clauses environnementales sont intégrées à des marchés de fournitures et de prestations de services (chantier vert, choix des matériaux, choix des fournitures...)

LE VOLET ETHIQUE

Salaires de misère, cadences infernales, travail des enfants, interdictions des syndicats..., la mairie, par le biais de ses achats, évite de cautionner ces conditions de travail. Elle cherche ainsi à faire progresser et respecter les droits sociaux fondamentaux par l'insertion de clauses « éthiques » dans ses marchés publics.

LE VOLET EQUITABLE

Le commerce équitable est une démarche complémentaire au commerce éthique qui vise, en plus du respect des droits de l'homme, à apporter aux travailleurs un revenu leur permettant de prendre en charge leurs besoins fondamentaux et à préserver l'environnement naturel, social, culturel et économique. La Ville participe de cette manière au développement et à la création de filières alternatives au commerce dit « classique » en mettant en relation des acteurs de l'économie solidaire.

- ➔ Utilisation par le protocole de café issu du commerce équitable (manifestation en mairie), café équitable dans un certain nombre de distributeurs sur la ville, utilisation de riz provenant exclusivement du commerce équitable pour la restauration scolaire et les seniors.

LE VOLET SOCIAL

Certains articles du Code des Marchés Publics (14, 30 etc.) permettent l'insertion de clauses dites « sociales » dans les marchés publics. Les Services de la mairie peuvent intégrer ces clauses et permettre à des personnes rencontrant des difficultés de s'insérer dans la vie professionnelle, liant de ce fait dépenses publiques et intérêt général.

Dans le cadre du PLIE (Plan Local d'Insertion Economique) et en partenariat avec la Maison de l'Emploi, l'insertion de clauses sociales dans les marchés de la ville a permis entre 2004 et 2006 à 83 personnes de retrouver une activité professionnelle dans des marchés tels que la propreté, les espaces verts, le bâtiment...

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Produits bio et produits équitables dans la restauration scolaire et pour les personnes âgées, utilisation de bois certifiés FSC pour le mobilier et les espaces publics, achat de véhicules GNV, hybrides et électriques, 70 % achat papier recyclé, encres d'origine végétale....

*La Ville a, lors du nouveau marché public, décidé d'augmenter la **part du bio** dans les repas qu'elle propose aux enfants, **passant de 5 à 25 %**. À cela s'ajoutent des produits frais, la sélection de produits labellisés (Saveurs en Nord, Label rouge, etc.) et une production locale.*



B) BILAN DES POLITIQUES MISES EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE

1) Le Défi famille Zéro déchet

Nous produisons environ 500 kg de déchets par an ! Le défi zéro déchet représente une occasion de réduire notre production de déchets tout en économisant les ressources naturelles de notre planète.

C'est l'occasion de casser le cercle vicieux du consommer, jeter et produire toujours plus de déchets.



Villeneuve d'Ascq a rejoint en 2019 d'autres villes dans la démarche zéro déchet. Celle-ci consiste à diminuer le poids de nos déchets, améliorer le tri, penser au réemploi et plus globalement aller vers une consommation plus raisonnée.

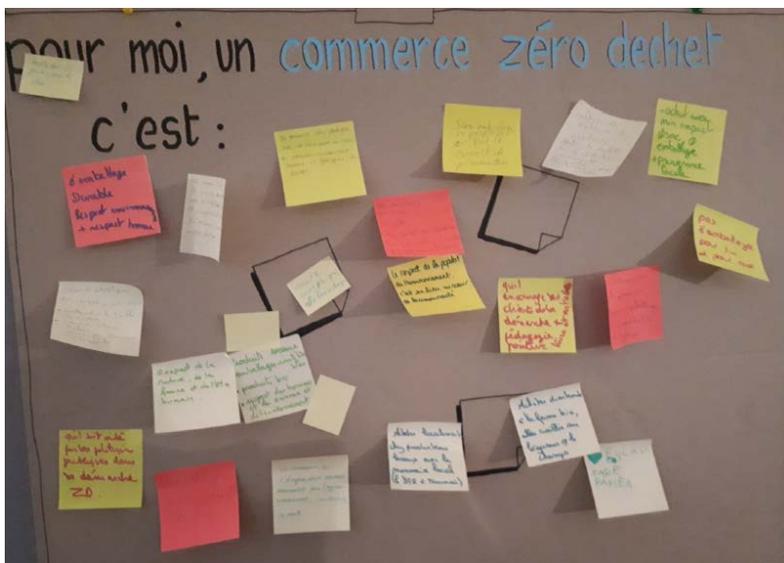
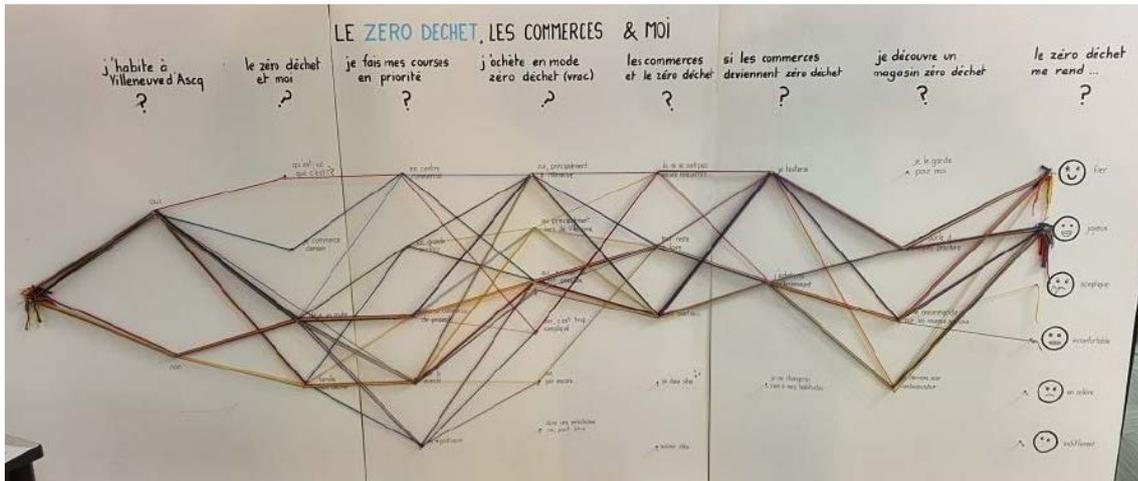


*Plus de 25 ateliers sur la ville ont été proposés aux 92 familles inscrites au défi.
(ci contre beaucoup de monde à la réunion de lancement)*

Lors de la restitution du défi ce fût l'occasion d'échanger en atelier sur l'année écoulée mais aussi sur les perspectives pour 2020



Commerces zéro déchet



40 habitants se sont positionnés sur leur approche du zéro déchet lors de la Fête de l'éco attitude

Une étude est en cours sur le développement du commerce zéro déchet sur le territoire. Plusieurs enseignes et commerces locaux ont été contactées pour échanger sur leurs pratiques et voir comment les faire évoluer.



2) Encourager la consommation et les échanges solidaires

→ L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.



Acteur bien connu de l'aide aux SDF, l'ABEJ-Solidarité s'est installé dans un grand hangar du village d'entreprises au Triolo. Il est possible d'y amener meubles, objets, vêtements en bon état... mais aussi venir acheter des biens de seconde main, retapés ou non.

Une visite a eu lieu sur site le 15 novembre. A terme le magasin et le dépôt seront réunis sur le site de la Maillerie

3) Les déchets sont des ressources

L'association EPA'J 59 a sollicité le soutien de la Ville pour récolter des bouchons afin de financer des projets humains ou matériels permettant de favoriser l'autonomie.



Des urnes sont à disposition dans les piscines (Triolo et Babylone), et dans certaines associations.

Recyclage des cartouches d'encre

La Ville et l'association du Triporteur à Cartouche ont installé des points de collecte pour vous permettre de déposer vos cartouches usagées à la médiathèque municipale, à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier, aux Cal Charlie-Chaplin et Augustin-Thierry et dans les écoles maternelles Toulouse-Lautrec et Anatole-France. Les cartouches sont ensuite remanufacturées et remises sur le marché à prix réduit. Cela permet d'éviter près de 1,5 kg de déchets par cartouche.



Aujourd'hui, 80 % des cartouches d'encre sont jetées, alors qu'elles peuvent se recycler.

Les Amis de la Nature : mise en place d'une collecte des bouchons de liège

Pourquoi récolter les bouchons de liège ?

Le liège se décompose très mal, le réemploi du liège peut éviter la surexploitation des plantations de chêne-liège.

Le liège recyclé participe activement à la réduction des déchets, matériau recyclable, il se laisse broyer en granulats sans perdre de ses qualités.

Le liège en vrac présente diverses qualités : isolant, léger, thermique, acoustique et ignifuge, économique, facile d'utilisation et ne présente pas de tassement, n'est pas consommé par les insectes ou les rongeurs.



Que deviennent les bouchons ?

Les bouchons sont transformés en granulats de différentes tailles.

Mélangés à de l'argile et de la paille, ils entrent dans la fabrication de brique avec le granulat de taille supérieure. Ils sont utilisés pour rénover les maisons à colombages pour remplacer le torchis. Les murs, ainsi rénovés, seront enduits d'une première couche de granulats, et d'une deuxième couche plus fine.

Le liège est également infiltré sous les toits, entre les cloisons et sous les planchers. Il entre dans la composition des chapes.

4) Sensibiliser sur la réduction des déchets

→ LE COMPOSTAGE

Afin d'orienter les habitants vers une gestion responsable de leur jardin, Villeneuve d'Ascq a choisi le compostage individuel comme porte d'entrée. En effet, le compostage constitue une solution simple, économique et écologique pour :

- se familiariser à des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- fertiliser gratuitement son jardin avec un engrais de qualité,
- limiter ses déplacements à la déchèterie et donc diminuer les coûts engendrés par la collecte,
- et bien entendu, réduire le volume des déchets à la source.

Les **formations compostage** sont proposées toute l'année aux habitants villeneuvois.

Ces formations ouvrent le droit à **une prime** (de 20 à 25 €) pour acheter un composteur et présente la garantie que chaque particulier ait bien reçu une information adéquate sur le compostage.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la MEL propose d'accompagner les habitants pour la mise en place de point de compostage collectif près de chez eux.

Les candidatures retenues bénéficieront :

- d'une formation de guide-composteur pour la personne référente de site,
- d'un accompagnement personnalisé pendant 9 mois par un professionnel du compostage,
- de la mise à disposition gratuitement du matériel adapté : composteurs fermés, bioseaux, guides, mélangeurs...

Avec le soutien de la MEL la ville a développé **3 sites de compostage collectif** au sein de **centre de loisirs** (Calmette, René Clair et Pierre et Marie Curie)

Opération compost contre feuilles mortes



L'opération a encore été renouvelée cette année sur différents sites de la ville.

5) Les circuits courts

L'idée étant de poursuivre un modèle économique qui permet à la fois de :

- Créer une offre de produits alimentaires de qualité,
- Contribuer à la diminution du bilan carbone,
- Créer et localiser des emplois agricoles
- Développer une cohésion sociale et solidaire au sein de la population

L'offre en matière de circuits courts existe sur le territoire Villeneuvois et au-delà des ventes directes dans quelques fermes villeneuvoises, d'autres approches se sont également développées :

Jardin de cocagne : Un espace d'insertion professionnelle par le maraîchage biologique en plein cœur du Parc Scientifique de la Haute Borne, à Villeneuve d'Ascq. Une belle idée pour établir des passerelles durables entre les personnes en insertion et le monde de l'entreprise, la filière bio et les consommateurs locaux, l'innovation scientifique et l'innovation sociale.



« Grâce à la production et à la distribution locales de paniers de légumes biologiques, le Jardin de Cocagne agit concrètement pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. »

Jean-Louis Poillion directeur du Jardin de Cocagne

La Ruche qui dit oui !

Le principe ? On s'inscrit sur le site de La Ruche qui dit oui, on passe sa commande, et on vient la chercher, un vendredi sur deux, de 16h30 à 18h30, ainsi que le lendemain matin. Ce sera chaque semaine l'occasion de rencontrer quelques producteurs.

L'association des **Serres des Prés**, qui héberge la Ruche qui dit oui, vise l'insertion par l'activité économique. Depuis 1985, elle accompagne chaque année une soixantaine d'hommes et de femmes vers l'emploi par le biais d'une production maraîchère de plus en plus diversifiée, les légumes sont cultivés depuis trois ans dans le strict respect des principes de l'agriculture bio. Ce qui a valu voilà quelques mois à l'association l'obtention du précieux label...

L'entreprise d'insertion s'est lancée dans la transformation de ses légumes et aromates en 2015 et depuis l'été 2017, l'association dispose de son propre atelier. Ce qui lui permet de produire dans de meilleures conditions et de mieux former ses salariés.



LE CIVAM et les marchés de producteurs à la Ferme du Héron

MARCHÉ FERMIER DU CIVAM
HAUTS-DE-FRANCE

Entrée libre
Marché couvert

! Nouveauté 2019!

Dimanche 15 septembre 10h-17h
Ferme du Héron
Chemin de la Ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq

Beurre
Bières
Bœuf
Brioches
Confitures
Crème
Farine
Fromages
Fruits
Jus
Légumes
Pains
Porc
Sels
Soupes
Spiruline
Tisanes
Yaourts
... etc!

Je mange local!
MEL
Nord
Hauts-de-France

Stationnement : parking de la ferme Petitprez (théâtre et restaurant Quanta)

4 marchés de producteurs ont eu lieu à la Ferme du Héron.
L'idée est valoriser les produits fermiers, locaux et souvent en bio.

6) Le Repair Café de Villeneuve d'Ascq

L'objectif du « café de la réparation » est d'**apprendre** à ceux qui le souhaitent **comment réparer** leurs objets, leurs appareils en panne **plutôt que de jeter**. Conséquences : Réduction de la consommation de matières premières et énergétique nécessaire à la fabrication de nouveaux produits et donc du volume des déchets produits. Economies financières, pour les ménages, en réutilisant plutôt qu'en rachetant des biens de consommation. Développement du lien social via la rencontre et l'échange.

Un rdy par mois au Forum départemental des Sciences



Le pot de fin d'année avec les habitants bénévoles



7) Développer le principe d'éco-manifestation

Une éco-manifestation est une manifestation qui limite son impact environnemental et soutient une économie sociale et solidaire tout en associant des partenaires locaux. Plus largement, elle véhicule les valeurs du développement durable.

A Villeneuve d'Ascq, des expérimentations ont été lancées dans le cadre de la Foire aux Associations depuis 2009 et visent à être élargies à l'ensemble des événements de la ville.



En 2011, la Ville a notamment acheté des triptyques de tri et lancé l'idée de gobelets réutilisables (les vendeurs de boissons s'engagent à remplacer les gobelets jetables par ceux de la ville, que les visiteurs leur rendent en fin de manifestation et qui, après lavage, seront réutilisés lors d'un autre événement).



5800 gobelets ont été prêtés en 2019 aux différentes associations villeneuvoises

- ✓ Un « **kit éco-manif** » mis à disposition des organisateurs composés des outils suivants :
 - Triptyque de tri des déchets
 - gobelets réutilisables au logo de la ville
 - parking vélo gratuit et gardienné
 - tapis de l'empreinte écologique (afin de sensibiliser le public à l'impact de leurs pratiques sur l'environnement)



Vélos gardiennés lors de la Fête de la Nature